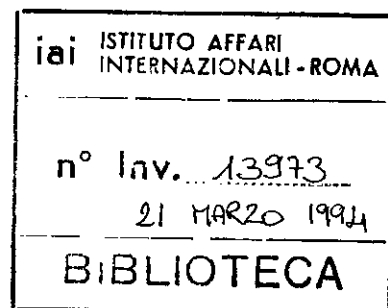


**LES PERCEPTIONS ET LES POLITIQUES DE SÉCURITÉ
EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE**

Instituto de estudos estratégicos e internacionais (IEEI)
Sintra, 18-19/III/1994

- a. Programme
- b. Liste des participants
 - 1. "L'Europe et l'Occident dans les perceptions de sécurité et le débat stratégique au Maghreb"/ Abdallah Saaf
 - 2. "Les politiques de sécurité du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie ou les impératifs de la stabilité interne"/ Fernanda Faria
 - 3. "L'opinion publique française et le FIS"/ Lahouari Addi
 - 4. "Intervento di Fernando Nogueira"





IEEI INSTITUTO DE ESTUDOS ESTRATÉGICOS E INTERNACIONAIS

Projet de Recherche de l'IEEI sur

**LES PERCEPTIONS ET LES POLITIQUES DE SÉCURITÉ
EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE**

Hotel Tivoli Sintra, Sintra, 18 et 19 mars 1994

**L'Europe et l'Occident dans les perceptions de sécurité et le
débat stratégique au Maghreb**

par

Abdallah Saaf

(Professeur, Faculté de Droit, Université Mohamed V, Rabat)

DEUXIÈME VERSION

(Ne pas citer)

LE DISCOURS STRATÉGIQUE ARABE: CONSTANTES ET VARIATIONS

* Abdallah Saaf *

N'y aurait-il pas intérêt à mettre dès le départ le problème de la perception des menaces en liaison avec les transformations toujours à l'oeuvre aujourd'hui encore à travers l'ensemble des relations internationales? Une liaison semble devoir être établie entre la situation méditerranéenne et les mutations en cours au niveau international.

Dans les représentations dominantes dans cette région du monde, celles de l'Europe en particulier, un clivage semble s'imposer entre les politiques de défense et les politiques de sécurité. La notion de sécurité englobe comme on sait les politiques de défense mais ne s'y limite pas, encore qu'il faille chaque fois distinguer les politiques de défense des politiques militaires.

Par ailleurs, la relation entre sécurité et menace, très évidente et forte par le passé, semble aujourd'hui s'être atténuée avec la fin de la guerre froide, comme si l'insécurité pouvait prévaloir sans possibilité de déterminer les menaces.

On relève une variété de définitions de la sécurité, depuis les plus larges jusqu'aux plus restreintes, l'enveloppant en définitive d'une grande confusion.

Dans sa portée restreinte, les questions de sécurité présentent les aspects militaires comme contenu central. Mais à force d'en élargir et d'en généraliser l'usage, le concept de "sécurité" semble perdre toute signification. Les raisons de cet usage élastique sont fort nombreuses. On comprend notamment que chaque fois qu'un décideur s'efforce d'attirer l'attention sur un fait, sur des aspects que lui semblent déterminants sur le plan politique, économique, social et culturel, il mette en avant la notion de sécurité.

L'approche globale, les exigences de la "high politics" semble aujourd'hui l'emporter, comme imposées par la fin de la guerre froide. Les développements de l'actualité ont pu montrer dans un passé récent comment les problèmes liés à la drogue pourraient comporter des prolongements militaires (Amérique Latine), comment l'immigration et le militaire pourraient s'imbriquer (Haïti par exemple) ainsi que le degré de connexion entre l'humanitaire et les militaires (Irak, la Bosnie, la Somalie).

Ces divers éclatements de la frontière entre le militaires et le non militaires ne manquent pas de reposer la question de la sécurité sur des bases nouvelles mais ne sont pas sans comporter des risques idéologiques: ces brouillages, cette tendance à percevoir partout des menaces, n'a t-elle pas été avant tout le fait de régimes non-démocratiques?

Toutefois, en défit de ces risques, le contexte actuel semble rendre difficile la réflexion sur les questions économiques et sociales

hors de la politique de défense. ainsi, par exemple, le développement économique et social dans les États du Maghreb comporte des échéances militaires: l'immigration n'est certes point assimilable à une menace militaire. Les niveaux de sécurité étant variables, le phénomène revêt son importance avec yeux du stratège en ce qu'il peut créer à terme des problèmes de sécurité: toute la menace réside dans le risque d'aboutir à un niveau militaire.

La recherche sur les perceptions de menaces au Maghreb, à partir du cas marocain (et peut-être algérien ou tunisien) peut certes s'attarder sur les dimensions historiques (établir par exemple des comparaisons entre les perceptions d'hier et celles d'aujourd'hui..), mais l'essentiel de l'effort consiste à décrypter les perceptions actuelles.

De nombreuses questions s'imposent alors: la vision doit-elle être globale, impliquer l'ensemble du monde arabe, ou réserver un sort particulier aux États du Maghreb?

Le Maghreb peut être aisément isolé, comme objet d'étude, mais il n'en reste pas moins que la littérature dominante, disponible, et référentielle, dans son champ culturel, en matière de sécurité est principalement moyen-orientale, sans compter les implications de la production des institutions de défense de la Ligue Arabe. L'analyse n'a alors d'autre recours que de procéder à un état des lieux, afin d'en évaluer les effets sur la zone maghrébine.

Bien que sur le plan qualitatif les écrits stratégiques en cours dans le monde arabe restent en deçà des enjeux et de la place effective que celui-ci occupe dans le système international actuel, on ne peut parler, sur le plan quantitatif, d'indigence de la production scientifique en matière de stratégie, malgré la nouveauté relative des préoccupations sécuritaires. Bien que le monde arabe comme source d'élaborations stratégiques paraisse aujourd'hui encore comme insuffisamment fréquenté par des chercheurs spécialisés dans les problèmes de sécurité, on ne peut nier en son sein l'existence de débats stratégiques vigoureux sur plusieurs questions (sur la nature des menaces actuelles et potentielles, les doctrines militaires appropriées, les armes de destruction massive, etc) marqué par une diversité d'approches, de thèses, voire même de doctrines. L'impact de la conjoncture, l'actualité courante, les pressions idéologiques variables selon les époques (nationalismes locaux, nationalisme arabe, marxismes, islamismes) ont pesé de tout leurs poids, empêchant sans doute le développement de théorisations d'envergure.

Dans cette évolution, un rôle pionnier est généralement reconnu aux auteurs égyptiens. Ils semblent à l'origine de l'introduction des grands concepts, des principales visions en cours aujourd'hui sur le plan sécuritaire. Le rôle des experts comme Amin Howeidi, Talaat Mssalim demeure important. Des auteurs libanais ou palestiniens ont fréquemment pris le relais. Les recherches académiques sont de plus en plus nombreuses. De nombreuses livraisons de revues arabes, spécialisées ou non, ont été consacrées à la question de la sécurité et témoignent de l'existence d'une littérature stratégique consistante.

D'autres indices témoignent de cette croissance des préoccupations de sécurité nationale: la création de centres d'études

stratégiques, d'abord égyptien et palestinien.

L'évolution du centre des études politiques et stratégiques d'Al Ahram est significative. Depuis sa création en 1968, ses travaux permirent la publication d'un nombre impressionnant d'études sur les questions de sécurité internationale, régionale et nationale. A partir de 1985, le centre entreprend de publier régulièrement «un rapport stratégique» arabe. Dès sa publication, le rapport fut salué comme un événement intellectuel développant une vision arabe du système international, du système régional, ainsi que des grands problèmes de la société égyptienne. A la fin des années 80, les centres d'études stratégiques prolifèrent partout dans le monde arabe avec leurs publications spéciales, exprimant les intérêts variés et contrastés des Etats concernés, avec leurs séminaires et rencontres scientifiques. C'est dire que l'accumulation est déjà fort consistante et qu'elle constitue déjà un matériau significatif pour l'analyse, l'interrogation et l'évaluation.

A priori, les préoccupations stratégiques des auteurs arabes spécialistes des questions de sécurité ne semblent pas exprimer des tendances militaristes irréductibles, on des rêves frustrés de politique de puissance..

Une opinion couramment émise en Occident voudrait que ce soit plus tôt les Etats arabes qui représentent des sources de menaces (immigration, terrorisme, drogue, intégrisme, instabilité...). Selon elle, les stratèges arabes devraient s'occuper davantage des problèmes de développement au lieu de s'investir dans de vaines recherches d' "ennemis potentiels".

Une telle objection, du point de un des auteurs arabes, ne serait pas recevable tant ils s'evertuent à démontrer que le progrès économique est conditionné par la garantie de conditions minimales de sécurité ().

Il importe en effet de dégager les constantes et les variations de cette littérature: quels sont les concepts dominants dans les réflexions des stratèges arabes sur la sécurité nationale? Quelles perceptions développent-elles de l'ennemi? Quelles ressources prêchent-elles de mobiliser pour y faire face?

Quels fondements dégagent les écrits stratégiques des auteurs arabes (I) et quels moyens mettent-ils en oeuvre pour faire face aux menaces actuelles et potentielles (II)?

I. Fondements de la sécurité nationale à travers les écrits stratégiques arabes.

Deux problèmes retiendront l'attention dans ces textes: quel profil esquissent-ils de la sécurité nationale et quel est l'ennemi désigné?

A. Configuration du concept de sécurité

Une périodisation de la production des auteurs arabes en matière de stratégie est possible. Il est manifeste qu'avant la défaite de juin 1967, l'aspect militaire dominait. Après la guerre d'octobre 1973 et la

découverte de l'importance du pétrole comme moyen de pression politique, l'approche ne cesse de devenir de plus en plus globale.

De nombreux auteurs reprennent à leur compte les définitions de «la sécurité nationale» développées dans la littérature anglo-saxonne. Les termes des débats sous-jacents aux différentes analyses revêtent des allures universallisantes. L'appareil référentiel des auteurs arabes renvoie tantôt aux grands noms de la stratégie occidentale, tantôt aux auteurs de la science politique contemporaine tels K. Deutsch, Koplan, ...

La notion de sécurité nationale arabe, écrit T. Musalim, serait liée à "l'existence même des sociétés arabes, dont le lien commun est la langue arabe, vivant dans l'espace situé entre les hauteurs de Zarogos et du Golfe à l'Est, l'Océan Atlantique à l'Ouest, les chaînes du Taurus et de la Méditerranée au Nord, l'Océan indien, les hauteurs septentrionales et le grand Sahara au Sud. Il s'agit de sociétés dont les systèmes de valeurs reposent principalement sur des religions monothéistes nées en leur sein et liés aux caractéristiques objectives de la région. divers facteurs définissent la nature de ces sociétés et contribuent à la défense de son existence. Lorsque tel n'est pas le cas, les sociétés que forment le monde arabe vivent un état d'insécurité: ainsi lorsqu'il est investi par des forces étrangères dont les éléments ne parlent pas sa langue et ne partagent pas son système de valeurs global et interviennent dans son espace prétendument pour préserver la sécurité de la région, alors qu'en vérité ils ne s'efforcent que de garantir leur sécurité particulière et de préserver leurs intérêts propres..." ().

La sécurité ne se réduirait pas aux dispositifs militaires, à la mise en oeuvre de la force militaire, à l'activité militaire classique. Elle apparaît plus globale et pose le problème du développement dans ses multiples dimensions. Elle concernerait désormais la capacité de la société à faire face aux faits, aux événements individuels de violence, et désormais, de manière plus globale encore, l'existence de l'État et de la société contre les risques qu'ils courent sur le plan externe et interne. Elle devrait se préoccuper des conditions économiquement adéquates et socialement nécessaires afin d'emporter l'adhésion de l'ensemble des différentes composantes de la société. La sécurité est de plus en plus perçue par les auteurs arabes comme étant à la fois une question politique, sociale et ne pouvant se réaliser que sur la base d'un consensus général. Ses contours sont ceux-là même qui délimitent la société, ses ressources, sa langue, ses symboles et son système de valeurs.

Un des sujets centraux des écrits stratégiques arabes est l'opposition entre le concept de sécurité nationale propre à chaque État (al amn al watani) et une vision plus globale impliquant la sécurité du monde arabe dans son ensemble (al amn al qawmi). Le premier est lié à une vue étatique nationale mettant l'accent sur chaque État, comme entité distincte, autonome, dans le cadre de ses frontières politiques. Le second développe une vue nationaliste arabe mettant en relief un concept de sécurité arabe globale, en partant de la nature particulière des relations existant entre les peuples arabes. Dans cette dernière représentation, la sécurité arabe déborde le cadre

de la sécurité régionale où les Etats se trouvent simplement liés par des relations de voisinage ordinaire.

Bien que ce dernier concept a la faveur des auteurs arabes, il se passe comme si les auteurs développaient une démarche double aux aspects contradictoires: d'une part, ils développent le concept de sécurité arabe globale, mais d'autre part ils ne peuvent ignorer que les politiques concrètes, historiques, effectives des Etats arabes sont déterminées par des préoccupations propres à chaque État arabe.

Significative à cet égard la démarche de Rabii Hamid, un des grands noms arabes de la réflexion stratégique. Dans l'un de ses ouvrages, un classique en la matière et précisément intitulé «la sécurité nationale arabe», il pose le problème de l'adéquation de la doctrine de la sécurité nationale arabe globale à la réalité arabe actuelle, à travers l'exemple du rapport entre sécurité nationale égyptienne et sécurité nationale arabe. L'auteur conclut à l'absence de contradiction entre les deux concepts et insiste sur leur nécessaire complémentarité.

En effet, loin de représenter un exercice de l'esprit ou un réflexe idéologique, une telle liaison ne faisait qu'exprimer une des tendances majeures du comportement des Etats arabes du Moyen-Orient, consistant à ne pas dissocier leur sécurité nationale respective de la sécurité nationale arabe globale. Pour l'Egypte, la Syrie et la Jordanie, peut-être même pour l'Irak, le concept de sécurité nationale arabe ne constitue point une fiction ou une utopie. On peut même considérer qu'il s'agit d'un concept descriptif.

Les définitions couramment données de "la sécurité nationale arabe" reviennent en leitmotiv sur les raisons d'être du concept: la langue commune, les croyances, le système global des valeurs, l'élément de continuité géographique..

Les auteurs arabes introduisent, pour fonder la perspective nationale arabe, la considération que le monde d'aujourd'hui est celui des grandes entités, des grands rassemblements en dehors desquels il n'est pas de place pour de petits Etats isolés..

Mais il est évident que le concept de sécurité nationale arabe n'a pas le même contenu que celui des concepts liés à l'idéologie classique du nationalisme arabe, dans ses version nassériennes, baathistes ou autres... D'ailleurs il désigne tout au plus des exigences minimales de coordination, de solidarité, de coopération.. à défaut desquelles tout Etat arabe, isolé serait dans l'incapacité de faire face aux déficit extérieurs..

Pour des Etats comme ceux du Maghreb, lorsqu'une réflexion stratégique existe, ses centres d'intérêt et ses orientations restent généralement, mais non exclusivement, liés au cadre étatique national local.

Les raisons avancées par nombre de Maghrébins à propos du problème de la sécurité nationale arabe ressemblent à celles invoquées dans le débat sur les questions de l'unité arabe, du regroupement régional, et de l'édification de l'Etat national (). Il convient de relever toutefois une littérature substantielle montrant des auteurs maghrébins plus fréquemment impliqués dans les recherches de coopération sur la sécurité régionale avec des spécialistes européens

(français, portugais, espagnols, italiens...).

A d'autres points de vue, le concept de sécurité arabe trouve son champ d'expression privilégié dans le cadre institutionnel organisant le monde arabe: certes, le terme de sécurité n'apparaît pas une seule fois dans le Pacte de la Ligue arabe, mais la question de la sécurité se voit consacrer le traité de défense commune et de coopération économique (article 2, 3, 4, 5 et 6 du traité). Cela donna naissance à un ensemble d'institutions tels le Conseil de la défense commune, le Conseil consultatif, le Comité militaire permanent et, à partir du premier sommet des chefs d'Etat arabes, un commandement unifié des forces armées arabes. Il est normal qu'un tel dispositif alimente une grande partie des textes arabes ayant pour objet la sécurité nationale.

Les sommets arabes successifs, par leurs résolutions et projets sécuritaires à l'échelle du monde arabe, ont renforcé cette production: depuis le sommet du 13/17 janvier 1964 (au Caire) où Israël est identifié comme le principal ennemi, son existence étant considérée comme un danger fondamental contre la nation arabe. Déjà, lors de ce premier sommet, le détournement du fleuve Jourdain donne naissance à une idée qui connaîtra d'importants développements par la suite: l'idée de financement de la sécurité arabe commune. Ces divers soucis sont confirmés par le second sommet arabe (du 5/11 septembre 1965, Alexandrie) puisque «l'objectif national définitif» y demeure «la libération de la Palestine du colonialisme sioniste». Depuis, l'engagement exprimé par cette rencontre au sommet des chefs d'Etat arabes est périodique, renouvelé et actualisé par les sommets ultérieurs (sommets d'Alger du 26/28 novembre 1973, de Bagdad du 2/5 novembre 1978, de Tunis du 20/22 septembre 1979, etc).

Mais outre les textes officiels de la Ligue arabe et les rencontres au sommet des dirigeants arabes, les auteurs arabes fondent leur concept de sécurité arabe collective dans l'expérience de la première guerre israélo-arabe (celle de 1948) jusqu'à l'armistice de Rhodes: elle aurait constitué la première et dernière occasion de communauté dans la conception et la pratique du concept de sécurité arabe.

Dans cette perspective peuvent être distinguées des préoccupations arabes d'une autre sorte: les évaluations périodiques faites de l'état de la sécurité arabe de manière périodique. Ces écrits apparaissent en particulier après les grands échecs arabes: à la suite d'une guerre avec Israël (1948, 1956, 1967, 1973); d'événements comme l'invasion israélienne du Liban en 1982; de conflits arabo-arabes; d'une guerre comme la guerre du Golfe de 1990-91; etc.

Pour la phase actuelle le bilan apparaît unanimement négatif: les repères attestant de la dégradation de la sécurité arabe sont nombreux: l'échec de la Somalie face à l'Éthiopie en 1978 et la perte de l'Ogaden; le recul de la Libye au Tchad en 1988; l'incapacité des États arabes à déployer leur souveraineté sur l'ensemble de leurs territoires (au Liban, au sud du Soudan, ...). Encore que pour les difficultés créées par ces épreuves, l'impression prévalait chez les analystes arabes qu'elles pouvaient être surmontées. Aujourd'hui, l'image la plus courante à travers les écrits stratégiques arabes est que la situation créée par la défaite de l'Irak est plus grave tant

l'impuissance des États arabes est grande. Le sentiment d'une grande insécurité prédomine. Les écrits les plus récents dégagent une concentration exceptionnelle de risques. Il se produit comme si à la conviction ancienne que malgré les difficultés la survie des États arabes pouvait être assurée, fait place aujourd'hui le sentiment que la perte de l'identité et même de l'existence ne peut être exclue des évaluations stratégiques arabes.

Mais précisément, quelles perceptions des menaces et quelles images de l'ennemi dégagent ces textes?

B. La détermination de l'ennemi actuel et potentiel

De nombreuses divergences apparaissent à ce niveau. Il en résulte un brouillage dans la représentation des menaces et des risques. Mais généralement l'opération de détermination de l'ennemi actuel et potentiel à laquelle se livrent les auteurs arabes s'effectue selon le schéma suivant: de manière conventionnelle, ils distinguent entre les menaces extérieures et les menaces intérieures. Les menaces extérieures elles-mêmes sont soit régionales, soit internationales. Au niveau régional, Israël apparaît depuis la seconde guerre mondiale comme la principale menace extérieure. Les auteurs arabes décryptent sans cesse la stratégie israélienne: ses objectifs primordiaux (la conservation), le maintien de frontières floues, l'immigration des Juifs, la politique de dissuasion, la volonté de dominer la Mer Rouge, ses politiques à l'égard des grandes puissances mondiales, ses relations avec l'Afrique, sa capacité nucléaire, ses ambitions régionales, ... Ils s'efforcent d'indiquer de quelle manière la stratégie arabe doit contrer la stratégie israélienne, sans se désintéresser des démarches adoptées effectivement, sur le terrain, par les acteurs étatiques arabes:

- une démarche libanaise s'appuyant sur les garanties accordées par l'étranger et la volonté de prévenir le danger israélien en évitant de construire une force militaire;

- un concept irakien qui avant de se radicaliser trouvait soutien dans les garanties britanniques et dans le cadre du pacte de B;

- la doctrine de la défense stratégique adoptée par l'Égypte, la Jordanie et la Syrie qui part du constat de l'incapacité de chaque État arabe d'affronter seul Israël.

L'idée de l'ennemi commun israélien a persévéré jusqu'à aujourd'hui, mais on doit relever en même temps le développement progressif d'une autre idée dans les écrits arabes en matière de sécurité: il s'agit des textes qui privilégie la perspective d'un règlement pacifique avec Israël, n'y percevant plus l'ennemi principal. Prolifère périodiquement une littérature qui n'hésite pas à insérer Israël dans les processus d'échanges et de coopération entre les États du Moyen-Orient. Israël est intégré dans ces nouvelles représentations du concept de Moyen-Orient auprès de la Turquie, de l'Iran, de la corne de l'Afrique et de l'Europe du sud.

Au niveau régional, d'autres 'ennemis' sont identifiés par les auteurs arabes: la Turquie constituerait un danger par sa force militaire propre, son insertion dans le cadre de l'OTAN et ses

capacités de rétention de l'eau; l'Iran représenterait une source de dangers du point de vue militaire, idéologique et en raison de ses visées sur la région du Golfe; l'Éthiopie, en raison de sa politique à l'égard de la Mer rouge.

Le cas de l'Espagne /Maroc

Au niveau international, l'ennemi israélien intégrait comme arrière-pays stratégique l'Occident. L'Occident en question était surtout représenté par les États-Unis, avec comme arme de combat le cadre de l'Alliance atlantique. Un sort distinct était réservé à l'Europe non seulement en raison de la politique arabe de certains États européens comme la France, parfois l'Italie, l'Espagne, la Grèce, le Portugal, l'Irlande, mais également en raison de la politique de la Communauté Européenne vis-à-vis de la région arabe (ses positions distinctes sur le conflit israélo-arabe, le problème palestinien, l'invasion du Liban, sa participation au dialogue euro-arabe).

Depuis la guerre du Golfe, un nouvel acteur fait son apparition dans les préoccupations des stratèges arabes: il s'agit de l'UEO. Ses démarches sont lues à travers les grilles de «la protection des intérêts européens». L'UEO est représentée comme une entité distincte de l'OTAN, mais entretenant des relations organiques avec celle-ci. En dehors de ses tâches défensives, l'UEO interviendra nécessairement pour défendre ses intérêts primordiaux sous couvert de défense de la légalité internationale, respect des droits de l'Homme, protection des minorités, lutte contre le terrorisme international, aide humanitaire. L'Europe pourrait intervenir dans le monde arabe avec la participation principale de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et l'appui de l'Allemagne. Quant au reste de l'Europe (la Belgique, la Hollande, ...), sa participation apparaît comme devant être vraisemblablement limitée, sous forme de présence de quelques unités marines.

La panoplie des actions européennes plausibles est patiemment énumérée par les auteurs arabes. Prenons par exemple les développements de Talaat A. Mssalim: l'Europe selon lui pourrait intervenir en prétendant défendre la légalité internationale. Il lui serait alors difficile de reproduire les conditions de l'intervention de la guerre du Golfe, car elle serait coûteuse et l'environnement internationale pourrait y être hostile. La méthode la plus plausible serait l'embargo et le bombardement d'objectifs choisis par missiles ou par l'aviation. Ces mesures pourraient être accompagnées par une surveillance navale, l'Europe étant mieux à même d'exercer un contrôle en Méditerranée et en Mer Rouge, le Golfe étant laissé aux États-Unis d'Amérique. Les bases aériennes situées en Italie (en Sicile, en Sardaigne), en Corse, au Sénégal, au Tchad et même à Djibouti pourraient permettre la réalisation des opérations européennes.

Aux termes de l'obligation de faire respecter la légalité internationale, l'Europe pourrait invoquer la dissémination des armes de destruction massive et la production d'armes balistiques. Elle pourrait entreprendre activement de détruire tout ce qui est en rapport avec ces armes et prendre pour cible ses attaques armées des

centrales énergétiques, des usines, des aéroports, des camps de forces armées, des postes de commandement souterrains. Du point de vue des Européens, que des objectifs civils soient alors atteints, ne devrait pas – selon de nombreux auteurs – les préoccuper autre mesure: le même auteur, Talaat Mssalim -- mais son analyse est largement représentative de la littérature stratégique arabe d'après la guerre du Golfe -- s'attarde longuement sur la tâche de protection des minorités que pourrait entreprendre l'UEO. Il nous avertit au départ que ce motif n'est pas inédit et a déjà servi de prétexte d'occupation de l'Égypte en 1882. La protection militaire d'Israël, qui représente une minorité dans 'le continent arabe' relève depuis la guerre du Golfe de la compétence des États-Unis, sans que cela exclue des interférences européennes de soutien comme l'appui financier de l'Allemagne à Israël durant la guerre du Golfe et l'envoi de batteries de missiles Patriot. L'Europe pourrait surtout intervenir pour la protection des Kurdes, des Maronites, des Berbères du Maghreb, des Chrétiens du sud du Soudan, des Affars de Somalie, des Chiïtes du sud irakien.

Les schémas expérimentés lors de la guerre du Golfe pourrait servir de méthodes d'action: il s'agit principalement de la création de zones protégées, visant à contraindre l'État concerné à retirer ses forces armées et à laisser le champ libre aux unités européennes pour gérer l'administration et assurer l'ordre public. Une telle manière de procéder constituerait un excellent moyen pour faire pression sur les gouvernements arabes, afin qu'ils se soumettent aux exigences européennes pour réaliser la scission de territoires déterminés, en particulier ceux riches en ressources naturelles. Dans ce type d'action, le rôle principal reviendrait à la France en raison de ses relations historiques avec les États du Maghreb, la Syrie, le Liban et de sa présence à Djibouti. De plus ses propres bases nationales se trouvent à proximité des États arabes. Viendrait en seconde position la Grande-Bretagne, dont le rôle pourrait être surtout actif au Golfe, mais également au sud du Soudan en raison des relations traditionnelles de la Grande-Bretagne avec le Kenya.

La lutte contre le terrorisme pourrait constituer un autre motif pour entreprendre des opérations de guerre contre "le monde arabe", en cherchant à détruire des camps ou des édifices considérés comme stratégiques au moyen de bombardements aériens, par la marine ou la mobilisation de forces spéciales aéroportées contre les camps de réfugiés (au Liban, en Tunisie, au Yémen, en Irak...).

De nombreux écrits stratégiques arabes (et européens) développent comme hypothèses d'avenir les perspectives de la coopération ou celles de la conflitualité:

- les scénarios de la coopération sont au centre d'une imposante littérature, d'une démarche obligée à laquelle, pour beaucoup, il ne paraît pas y avoir d'alternative. Pour d'autres, la coopération relevrait presque de l'idéologie, du mythe. Le bilan de la coopération pourrait se réduire à ce qu'un certain vocabulaire politique, lié aux politiques économiques proposées pour les champs politiques intérieurs des États, a identifié comme des «programmes de réformes urgentes», avec quelques points de fixation aujourd'hui bien connus:

l'immigration, la drogue, le terrorisme, les volets financiers gérés par des négociations périodiques de protocoles et orientés vers l'infrastructure et quelques domaines sociaux. Les auteurs arabes essaient de démontrer que la coopération euro-arabe apparaît bien modeste par rapport aux différentes formulations solennelles des projets de coopération en cours ou en préparation entre les deux régions et ne saurait être promue au rang de stratégie.

- Nombre de facteurs d'instabilité, d'insécurité, de confrontation ne permettent pas d'écarter les scénarios liés à un développement de la conflitualité entre les deux régions à l'avenir.

Aujourd'hui se multiplient les discours des stratèges occidentaux tendant à faire des conflits de basse intensité en Méditerranée les menaces les plus vraisemblables. La nouvelle menace agitée par les responsables américains au milieu des années 80, l'idée qu'il existerait dans le tiers-monde des endroits où des désordres peuvent se déclarer avec une grande violence (sans toutefois préciser où se trouvent les menaces qui ont la plus grande probabilité de conduire à des conflits ouverts) a déjà trouvé son terrain de prédilection dans plusieurs parties du monde arabe.

La diffusion du pouvoir militaire apparaît comme un élément de désordre pouvant activer l'aggravation des conflits: le leit-motiv des discours sécuritaires européens est de désigner la détention par les États arabes de systèmes d'armes hautement développées et la diffusion des armes dites intelligentes et de destruction massive, notamment nucléaires, chimiques, bactériologiques.

Du côté arabe, on croit reconnaître dans la démarche sécuritaire européenne, la recherche effrénée dans l'arabo-islamique de l'ennemi de substitution. On n'hésite pas non plus à désigner dans le comportement de l'Européen et de ses alliés un «complot occidental contre les Arabes».

Les perceptions des menaces à l'intérieur du système arabe varient. Elles s'incarnent dans les analyses pessimistes sur l'état de faiblesse de la Ligue arabe. De nombreux États arabes regardant l'Irak comme ennemi principal en acceptant l'idée d'une intervention étrangère permanente. Le fait n'est point inédit: durant la guerre froide arabe (1957 à 1963), pour de nombreux États arabes, l'Égypte, qui ne cachait pas ses intentions de toute entreprendre pour détruire les anciens régimes, représentait le danger principal.

Selon l'intensité de la conjoncture, chaque État arabe a son ennemi arabe, plus ennemi que le prétendu ennemi commun israélien: l'Algérie et le Maroc, le Yémen et l'Arabie Saoudite, l'Égypte et la Libye, l'Égypte et le Soudan, le Liban et la Syrie...

Mais au-delà des conflits arabo-arabes, les menaces intérieures sont actuellement les plus mises en avant, objet de préoccupations les plus vives: les menaces politiques diverses (démocratie, droits de l'Homme), l'Islam politique, les menaces économiques, la sécurité alimentaire...

Quels moyens mobilisent la pensée stratégique arabe pour faire face à ses menaces?

II. Moyens de défense de la sécurité nationale à travers les textes

stratégiques arabes.

Il s'imposent de distinguer ici entre les stratégies et doctrines militaires comme moyens de faire face au danger, et le meilleur usage possible des ressources et des particularités de l'espace stratégique arabe.

A. Stratégies, doctrines militaires.

Les auteurs arabes reprennent des analyses largement diffusées dans les études internationales de stratégie et pratiquent régulièrement l'exercice conventionnel de l'évaluation des rapports des forces. Pendant de longues décennies, ils reconnaissaient à Israël l'avantage par air, mer et terre. Ils lui reconnaissaient une considérable avance en matière d'industrie d'armements (les chars, les armes conventionnelles, les avions). Ils enrégistraient avec une inquiétude plus grande les efforts déployés par l'Iran et la Turquie. Le leit-motiv de ce bilan était le constat d'un déséquilibre qualitatif croissant entre les États arabes et leurs ennemis potentiels ou actuels. La fin de la première guerre du Golfe entre l'Irak et l'Iran fut saluée comme un élément de rééquilibrage. De nombreux auteurs dans le domaine de la sécurité nationale reconnurent dans les capacités dévoilées par l'Irak une rupture avec l'état ancien du rapport des forces.

Après la guerre du Golfe, un grand désarroi était perceptible chez les experts arabes en matière de sécurité, quelle qu'ait été la position qu'ils avaient adopté lors du conflit. Peu parmi eux considèrent qu'il pouvait encore exister des possibilités militaires réelles du côté arabe face à ses 'ennemis'. En plus des capacités d'intervention démontrées par les puissances de l'après-guerre froide, les armes détenues par les pays du front paraissaient dépassées. Pour ceux dont l'armement était essentiellement soviétique, comme cela est le cas pour la Syrie, il n'existait même plus de moyens d'importer de pièces de rechange. Les conditions ont radicalement changé: les écrits des stratèges arabes portent la marque de cette conscience douloureuse.

Quelques réactions moins résignées peuvent être cependant décelées: on sait qu'elles concernaient le type de forces militaires à construire pour les besoins de sécurité arabe, la doctrine dominante ne reconnaissait que deux possibilités: soit la construction d'une force militaire à même de faire la guerre régulière traditionnelle, une guerre d'armées classiques organisées; soit la construction d'une force militaire populaire à même de mener une guerre populaire de longue haleine.

Les premiers choix semblent commandés par les conditions particulières de la sécurité dans les États arabes: les États ayant à faire face à des mouvements séparatistes voyant dans la construction d'une force armée la seule voie possible. Le choix était également imposé par l'existence de menace provenant de forces armées conventionnelles supérieures: les forces armées occidentales et l'armée israélienne.

Le recours à la guerre populaire de longue haleine comme moyen de compensation s'avérait nécessaire pour compenser l'infériorité face à ces armées et pour réaliser 'l'épuisement stratégique'. Mais cette seconde dimension ne pouvait être possible que dans le cadre de régimes "populaires". Etrangement, la question de la nature des régimes, de leur légitimité, du degré de participation a toujours occupé dans les écrits stratégiques arabes une place de choix.

Mais la guerre du Golfe rendit dépassée, aux yeux des théoriciens arabes, la théorie des guerres défensives classiques: le monde découvrit un nouveau type de guerre, celle dite de «basse intensité», à l'usage surtout des grandes puissances: elle se base sur de petits moyens et peu d'hommes pour concentrer une force de frappe considérable, notamment par le renforcement des forces aériennes et maritimes.

La grande tâche des armées professionnelles seraient de trouver la parade appropriée face à la guerre de basse intensité: il s'agit de s'adapter à cette nouvelle guerre qui s'appuie sur des moyens sophistiqués de détection, les satellites, les avions invisibles, des mesures et contre-mesures électroniques.

Les Etats arabes ne sauraient pour autant négliger l'édification des forces armées conventionnelles. Les auteurs arabes considèrent que les Etats européens ne sont pas en mesure d'attaquer d'autres pays européens, et qu'il s'agit là de leur faiblesse. L'avantage des Etats arabes face à une agression européenne réside dans l'existence d'Israël. Ils doivent être à même de faire face à une offensive d'armées conventionnelles et à des opérations spéciales. D'importantes structures des forces armées existantes doivent donc être maintenues et cela économise des coûteuses et douloureuses remises en cause conceptuelles, et les problèmes qu'il y aurait à substituer brutalement une politique à une autre.

Sur la question des armes de destruction massive, les termes d'approche sont similaires. Une des préoccupations centrales des auteurs arabes est que des forces représentant de graves menaces pour la sécurité nationale arabe disposent de capacités nucléaires. Le problème est énoncé chaque fois en termes d'urgence, sollicitant une solution adéquate. Il s'agit d'un facteur déterminant permettant de renverser tout rapport des forces de manière radicale: l'existence de risques de destruction massive ne peut être dépassé qu'à travers un processus aboutissant l'équilibre de la terreur. Il est difficile d'instaurer cet équilibre vis-à-vis des grandes puissances.

La question est cependant différente pour Israël qui n'a pas pour l'instant encore déclaré détenir des armes nucléaires, malgré la multiplication d'indices sur la détention où la capacité de l'Etat israélien à en produire. Israël a constamment veillé à entourer la question de l'armement nucléaire d'une crainte dissuasive.

Unanimement, les auteurs arabes considèrent que les Etats arabes, qui ne sont protégés par aucun parapluie nucléaire, changeraient radicalement les rapports des forces à l'égard de leurs 'ennemis' s'ils venaient à détenir des armes nucléaires, la seule alternative qu'ils reconnaissent à une course à l'arme nucléaire est l'idée d'un désarmement nucléaire de l'ensemble de la région.

Il faudrait ajouter à ces grandes préoccupations un grand nombre de propositions faites par les stratèges arabes soit pour la création de structures de réflexion ou de décision, de cadres de formation, ou de dispositifs d'action. Relevons quelques unes d'entre elles: unification de l'action des forces armées, création de structures d'évaluation et d'analyse, d'un conseil de sécurité arabe, création de corps armés communs, d'un Etat-major unifié, de forces armées spécialisées, de manoeuvres, de zones militaires appropriées pour la défense de la sécurité arabe...

Mais outre les stratégies, les conceptions des forces armées et des armements, la littérature stratégique arabe accorde une place considérable aux conditions objectives dans lesquels sont mobilisés les moyens pour faire face aux multiples défis sécuritaires.

B. Ressources, espaces stratégiques.

De nombreuses images circulent dans les écrits arabes de stratégie sur la nature des réalités géostratégiques du monde arabe.

Certaines descriptions désignent un monde arabe exposé aux plus grands dangers: pénurie de l'eau (les sources de l'eau arabe se trouvant pour l'essentiel hors des "frontières arabes"); absence de façades maritimes ouvertes, maintien de la plupart des pays arabes à distance des grandes routes maritimes; disparité démographiques (excroissances égyptiennes par exemple, et insuffisances des États du Golfe face au danger de désarabisation de cette partie du monde arabe en raison des flux massifs d'immigration asiatique, menaces que fait peser sur sa sécurité la proximité de pays non arabes parmi de masses démographiques relativement importantes en particulier en Iran, en Turquie, en Ethiopie...); etc...

Ainsi selon certains auteurs, le monde arabe ne disposerait de mécanismes de défense ou d'obstacles naturels pouvant l'aider à faire face à l'agression étrangère. Au contraire, il apparaît comme grandement exposé à l'invasion à la violation par des forces étrangères de son intégrité nationale. De plus par sa situation géographique il paraît comme l'une des régions les plus proches des cercles d'intérêt des grandes puissances: il est ainsi immédiatement voisin de l'espace de l'ex-Union soviétique, de l'Europe de l'Ouest, et se trouve dans la plupart des axes de projection de la puissance américaine. Ainsi le monde arabe apparaît-il à ces auteurs comme l'une des régions les plus exposées dans le monde actuel aux menaces extérieures. La dite "profondeur stratégique" arabe est lue en termes de fragilité: il serait exposé en plusieurs de ses parties à la fragmentation, au découpage (scissions, occupations sous des formes variées...).

De par la nature de ses côtes il apparaît comme un ensemble de cibles faciles à atteindre à toute puissance navale, de quelque niveau qu'elle soit ().

D'autres auteurs arabes lisent les réalités géostratégiques sous l'angle des avantages: extension sur deux continents, superficie dépassant celle de l'occidentale ou des États-Unis, largeur et grandes distances, existence de zones de déploiement des armées, mais

desproportions entre la superficie et le type d'actions - il s'agirait la d'un handicap stratégique s'opposant à la concentration des forces et à la liberté d'action, empêchant la transformation des armées arabes, forces matérielles potentielles en forces véritablement opérationnelles..

Une liaison d'importance croissante a fait jour dans les écrits stratégiques arabes, entre "sécurité" et "développement". Assurer la sécurité exigerait la mobilisation de l'ensemble des efforts de la société, donc la participation de toutes les catégories sociales et une démarche consensuelle..

Dans cette perspective l'économie constituerait l'un des principaux fondements de la sécurité des Etats arabes. La région arabe est riche en ressources naturelles et humaines. Elle vit un état d'arriération économiques et sociaux, de déséquilibres de toute nature qui conduisent tout droit à l'effondrement de toute notion de sécurité nationale arabe.

Les ressources et richesses constituent normalement une source de force pour les sociétés fortes, et une cible pour toutes sortes d'ambitions, et un point d'attraction de risques et de menaces pour les sociétés faibles. Aussi l se voit-elle fixée pour tâche la réalisation de besoins vitaux, du développement et de la défense.

La plupart des écrits définissent la dépendance comme le plus grand risque économique inconnu par "la sécurité nationale arabe". L'importation de produits alimentaires, d'habits, et de moyens de production signifie que la nation est privée d'un nombre considérable de ses besoins vitaux et de développement. Dans la même perspective, le départ d'un grand nombre de travailleurs hors du monde arabe est perçu comme élément de grande fragilité. De même, les flux d'argent arabe, notamment sous la forme de dépôts d'avoirs à l'étranger, sont devenus source de menaces au lieu de constituer un élément de force. Les Etats lieux de dépôts peuvent à tout moment geler les avoir et soumettre leur circulation à la politique de leurs intérêts, notamment anti-arabes. En conséquence, il importe que les Etats arabes développent leurs capacités d'utilisation de cette masse monétaires, en comptant davantage sur eux-mêmes.

Chaque composante du monde arabe devrait s'appuyer sur les autres afin d'assurer la satisfaction de ses besoins et afin de limiter de dépendance vis-à-vis du monde extérieur.

D'un autre côté, l'endettement constituerait également une grave menace: un pays endetté ne peut être un pays libre, les pays prêteurs peuvent exercer des pressions graves comme le prouveraient les péripéties de la paix entre l'Egypte et Israël, et l'invasion du Koweït par l'Irak..

Par ailleurs, la révolutions technologique revêt aujourd'hui une portée internationale et le souci majeur des forces extérieures est d'empêcher la réalisation d'un transfert de technologie vers les pays faibles. Il n'y aurait d'autres répliques possibles que de promouvoir de manière intense des centre de recherche scientifique. Certes, la nation arabe a accusé un retard considérable sur ce plan, mais elle aurait encore de fortes chances de rattraper le temps perdu. C'est dans ce cadre que la coordination arabe apparaît plus nécessaire que

jamais.

En outre, il convient de dépasser la situation où l'on reposerait sur la seule ressource du pétrole. Cette ressource risquant de s'épuiser, il s'agit là d'un grave danger. La préoccupation des Etats arabes pétroliers doit être de se pourvoir, grâce au pétrole d'ailleurs, en ressources alternatives et autres. L'on doit s'appuyer sur des ressources variées participant de l'industrie, de l'agriculture et des services.

De manière unanime, les auteurs arabes soulignent aujourd'hui que la dimension politique (exigence de la démocratie) commanderait les autres dimensions de la sécurité, car il ne saurait y avoir de sécurité nationale sans sécurité de l'individu et des groupes: la prévalence des droits de l'homme, le règne de l'Etat de droit en seraient des conditions essentielles.

iai ISTITUTO AFFARI
INTERNAZIONALI - ROMA

n° inv. 13973
21 MAR. 1994

BIBLIOTECA



IEEI INSTITUTO DE ESTUDOS ESTRATÉGICOS E INTERNACIONAIS

Projet de Recherche de l'IEEI sur

**LES PERCEPTIONS ET LES POLITIQUES DE SÉCURITÉ
EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE**

Hotel Tivoli Sintra, Sintra, 18 et 19 mars 1994

**Les politiques de sécurité du Maroc, de l'Algérie et de la
Tunisie ou les impératifs de la stabilité interne**

par

Fernanda Faria

(Chercheur, IEEI)

DEUXIÈME VERSION

(Ne pas citer)

PROJET DE L'IEEI

Deuxième version

**LES POLITIQUES DE SÉCURITÉ DU MAROC, DE L'ALGÉRIE ET DE LA TUNISIE
OU LES IMPÉRATIFS DE LA STABILITÉ INTERNE**

Fernanda Faria

Les pays du Maghreb central ont accédé à l'indépendance dans la deuxième moitié des années 60 (le Maroc et la Tunisie en 1956, l'Algérie en 1962). L'Algérie est devenu indépendante après huit ans de guerre, le Maroc et la Tunisie ont accédé à leurs indépendances par des processus moins violents, mais pourtant conflictuels aussi. Devenus indépendants, les pays maghrébins sont entrés dans des conflits entre eux et avec des pays voisins, ayant à l'origine le dessin arbitraires de leurs frontières par les puissances coloniales. Parmi ces conflits, la 'guerre des sables' entre l'Algérie et le Maroc, en 1963, et le conflit du Sahara occidental ont sans doute été les plus longs et violents, l'affaire du Sahara occidental n'étant pas, comme on le sait, tout à fait close.

Par ailleurs, la nature des régimes au Maghreb et les disputes entre le Maroc et l'Algérie pour l'hégémonie dans la région ont beaucoup contribué pour créer une atmosphère où la suspicion et la méfiance le remportaient sur les possibilités de dialogue politique et de coopération au Maghreb. La guerre froide permettait encore à ses pays de souligner leurs divergences par une appartenance stratégique et idéologique bien différente de celle du pays voisin.

À la fin des années 80, certains développements dans la région ont rendu possible la création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et de nouvelles perspectives pour un rapport plus positif et coopératif entre les pays maghrébins. C'est aussi pendant les années 80 que le phénomène de l'Islam politique radical commence à prendre des proportions et des manifestations violentes et déstabilisatrices. Paradoxalement, la montée de l'islamisme radical a eu le double effet de stimuler la coopération et a contribué en même temps à alimenter davantage la méfiance et suspicion entre les gouvernements maghrébins. Ce qui nous intéresse ici est de savoir s'il y a une tendance

dominante, comment ces deux tendances opposées s'influencent mutuellement et quelles pourront être les perspectives de développement des relations inter-maghrébines dans un tel contexte.

En plus des conséquences au niveau régional, ces nouveaux facteurs et les tendances émergentes ont eu également des conséquences sur le scénario politique et la stabilité interne de chaque pays, y compris sur les rapports politico-militaires notamment en raison de la nature autoritaire des régimes politiques au Maghreb. Au Maroc, en Algérie et en Tunisie, l'institution militaire a joué un rôle important dans la création des États; les armées maghrébines ont toutes été au départ des armées de libération nationale. Elles ont cependant évolué de façon assez différente. En Algérie, à la différence des autres pays au Maghreb, les forces armées ont continué de jouer un rôle important dans la gestion de l'Etat, bien après l'indépendance et jusqu'à nos jours.

Depuis les années 60 les questions internes et régionales dominent les préoccupations sécuritaires au Maghreb. Il reste à savoir si ces questions continuent à être dominantes à présent et dans quelle mesure la fin de la guerre froide et le démantèlement de l'Union Soviétique ont affecté (s'ils ont affecté) leurs préoccupations sécuritaires. Pendant la période de la guerre froide, les pays maghrébins ont soutenu des positions semblables ou très proches sur des questions comme la prolifération; cependant, leur 'appartenance' idéologique et leur politique d'alliances permet de dresser des 'frontières' bien tranchées entre la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Comment pourra évoluer leur politique d'alliances dans le nouveau contexte international? Est-il possible de discerner (ou de prévoir) un changement dans la nature de leurs préoccupations sécuritaires et, par conséquent, dans leur politiques de sécurité?

Note sur la Défense Nationale selon les Textes Constitutionnels

Avant de passer aux questions régionales et internes qui influencent et dominent les politiques de sécurité des pays maghrébins et leurs préoccupations sécuritaires, il serait intéressant de voir en quels termes les constitutions du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie abordent les questions

de sécurité et de défense nationale (1).

Un aspect commun à ces trois textes est que le Chef-d'État, Président ou Roi, est le commandant des forces armées et le responsable de la défense de l'Etat, de son indépendance, intégrité territoriale et souveraineté (2). La défense de la Nation et de l'intégrité territoriale de l'État sont également un devoir de chaque citoyen, malgré les différences de terminologie utilisée; par exemple, la constitution tunisienne et algérienne le soulignent en utilisant l'expression devoir «sacré» (3).

Un rapport direct entre la défense nationale et le maintien des institutions est établi dans les trois textes constitutionnels. Une menace au fonctionnement des institutions est une menace à la sécurité nationale; dans une telle situation, le Chef d'État peut prendre des mesures exceptionnelles tout comme s'il s'agissait d'une menace à l'intégrité territoriale de l'État (4).

Ainsi, les constitutions maghrébines identifient deux types de menaces: celle qui provient en général de l'extérieur et qui menace l'indépendance, souveraineté et de l'intégrité de l'Etat; et la menace qui vise la nature politique de l'État telle qu'elle est définie par la Constitution et qui trouve en général son origine à l'intérieur de l'État, menée par des forces internes.

De la comparaison entre les textes des Constitutions de ces pays, la différence qui ressort plus nettement est la référence explicite, dans la constitution algérienne, au rôle des forces armées (5). Aucune autre constitution ne fait une référence si détaillée et explicite du rôle attribué aux forces armées, d'ailleurs, la constitution tunisienne et marocaine n'en fait aucune allusion.

En plus de pilier de la défense de l'État et garant de la sécurité nationale, la constitution algérienne de 1963 attribuait aussi à l'Armée Nationale Populaire (ANP) un rôle dans la vie politique de l'Algérie, au sein du parti unique, le Front de Libération Nationale (FLN), aussi bien que dans le développement économique et social du pays (préambule et art. 8); la Constitution de 1976 ne fait aucune référence explicite au FLN dans l'article 82, mais réaffirme que l'Armée participe dans le développement du pays et l'édification du socialisme. Ce n'est que l'amendement constitutionnel de 1989 qui apporte le changement le plus significatif en limitant le rôle de l'armée

à la sauvegarde de l'indépendance nationale et la défense de la souveraineté nationale.

Indépendamment des mots utilisés pour le décrire, il est évident que l'Armée algérienne a joué un rôle politique central dans la création et la gestion de l'État. Le grand changement, au moins en termes constitutionnels, est supposé être porté par l'amendement de 1989, que limite la mission de l'armée à la sauvegarde de l'indépendance nationale et à la défense de la souveraineté nationale, impliquant ainsi, en principe, un retrait de l'armée de la gestion politique de l'État. Malgré le fait que les militaires ont toujours nié être le 'gouvernement' de l'Algérie, leur participation et leur influence, voire contrôle, du parti unique leur donnait le rôle politique central.

1. Préoccupations sécuritaires et menaces régionales

L'histoire des conflits au Maghreb est essentiellement d'origine sud-sud. Ce sont tout d'abord ces conflits sud-sud qui créent et justifient les options de défense des pays maghrébins.

Déjà au moment de l'indépendance, et surtout entre 1956 et 1962, les rapports entre les pays du Maghreb étaient marqués à la fois par la collaboration et la méfiance. Si la Tunisie et le Maroc ont démontré leur solidarité envers la cause algérienne et ont permis aux forces de libération algériennes l'utilisation de leur territoire comme arrière-base, il faut aussi dire qu'ils se méfiaient de leurs activités dans leur territoire national. Après 1962, les conflits et disputes ont émergé à cause des frontières établies par les puissances coloniales. Le Maroc et la Tunisie estimaient que l'Algérie avait été largement favorisée et que son territoire avait été élargi à leurs dépenses.

En 1962 et 1963, peu après l'indépendance de l'Algérie, les réclamations territoriales du Maroc ont amené à la guerre des sables; le conflit a été résolu par la signature d'une Convention pour la délimitation des frontières, en 1972. Malgré l'accord, le Maroc ne semble pas avoir considéré la question comme totalement réglée, car il n'a ratifié la Convention qu'en mai 1989, l'année de la création de l'UMA, à un moment où les relations politiques entre

les deux pays s'étaient sensiblement améliorées; le Maroc a probablement cru qu'il y avait de bonnes perspectives pour le 'désengagement', ou au moins un moindre engagement, de l'Algérie dans le conflit du Sahara occidental et dans son appui au Front Polisario, le mouvement de libération du Sahara occidental, sous protectorat du gouvernement espagnol.

Entre l'Algérie et la Tunisie il y a aussi eu des contentieux à propos des frontières sud («la borne 233») et nord, de Bir Romane à la Méditerranée. Ces contentieux ont été résolus par les accords de 1970 (sur la frontière sud) et en 1983 sur le bornage des frontières.

Les relations de la Tunisie avec la Libye ont connu des périodes de tension surtout, depuis 1967, à cause du contentieux sur la démarcation de la plate-forme continentale du Golfe de Gabès. Le contentieux a été réglé par la Cour de la Haye, dont l'arrêt (en 1982 et 1985) a été favorable à la Libye. La situation semble être définitivement réglée. En 1974, Tripoli a signé avec Tunis un traité d'union des deux États; le gouvernement tunisien s'est cependant retiré de ce traité, ce qui a été très mal pris par Tripoli. Les rapports entre eux sont devenus encore plus tendus après les événements de Gafsa, en 1980; des dissidents tunisiens entraînés et armés par la Libye ont attaqué des casernes de la police et de l'armée dans la ville de Gafsa au sud de la Tunisie. En 1985 (et de nouveau en 1992) la Libye a expulsé plusieurs travailleurs tunisiens et a concentré des troupes dans la frontière avec la Tunisie, faisant monter encore une fois la tension entre les deux pays. La Libye est encore aujourd'hui perçue comme une menace et, par conséquent, une des principales préoccupations sécuritaires pour la Tunisie et sans doute un des principaux facteurs dans la définition de sa politique de défense et d'alliances.

La plupart de ces conflits sont officiellement réglés. Mais ils ont depuis des années envenimé les rapports intra-maghrébins et, malgré les accords, ils ne sont toujours pas oubliés. Le conflit du Sahara occidental est sans doute le plus grave et le plus important, en vue des proportions qu'il a pris et des conséquences qu'il a toujours eu et continue d'avoir sur la région.

Le conflit du Sahara occidental

Opposant au début le Maroc, la Mauritanie et le mouvement d'indépendance

Front Polisario, le conflit du Sahara occidental s'est en fait joué entre le Maroc et l'Algérie, principal soutien du Polisario, d'où l'importance régionale, voire même internationale du conflit (6).

Bien que l'Algérie n'ait été en confrontation militaire directe avec le Maroc, elle a toujours été l'arrière-base du Front Polisario. Pour le Maroc, qui affirmait par la voie de la légitimité historique sa souveraineté sur le Sahara occidental, il s'agissait d'un conflit bilatéral (entre le Maroc et l'Algérie), le Polisario étant qualifié comme des dissidents marocains soutenus par l'Algérie. Ce ne fut qu'en 1989, en raison de cette analyse du conflit et suite aux rétablissement des relations diplomatiques entre l'Algérie et le Maroc (en 1988, pourtant les contacts entre eux n'ont jamais cessés, même s'ils n'étaient pas toujours du domaine public) témoignant une nette amélioration de leurs rapports, que le Maroc accepte ce qu'il avait refusé jusque là: d'entamer un dialogue direct avec le Polisario.

À la fin des années 80, il semblaient être en place de nouvelles conditions pour le règlement du conflit. Un des facteurs qui a certainement contribué à cette atmosphère plus positive a été, d'une part, la perception/spéculation, notamment au Maroc, d'un certain 'désengagement' de l'Algérie dans son appui au Polisario, suite aux émeutes d'octobre 1988. Cette idée a été renforcée pendant la brève période de la présidence de Mohamed Boudiaf, qui aurait une position plus favorable vis-à-vis du Maroc, où il a vécu pendant les longues années de son exil. En effet, l'appui financier de l'Algérie au Polisario aurait été réduit en raison de la grave crise économique subie par l'Algérie dès la fin des années 80, aussi bien que par la montée des problèmes politiques et sociaux internes. D'autre part, le Maroc a la suprématie sur le plan militaire, résultat de la stratégie des murs et de sa supériorité en termes d'armements. Malgré ceci, un règlement du conflit par la voie militaire à ce stade ne serait pas accepté par la communauté internationale et surtout pas par l'Algérie, même si à présent elle a d'autres préoccupations. Bien que les rapports algéro-marocains ne soient toujours pas les meilleurs, il y a d'autres facteurs qui jouent en faveur d'une résolution non-militaire du conflit: les coûts financiers du conflit, la médiation des Nations Unies et le fait que le Maroc a le contrôle administratif 'de facto' de la plupart du territoire. Il n'est cependant pas improbable que le conflit persiste encore pour quelque temps, bien qu'à un niveau d'intensité encore

plus faible, notamment à cause de la réduction effective des appuis financiers de la Libye et de l'Algérie au Front Polisario (même si l'Algérie continue à soutenir leur cause soit au niveau régional, soit international, soit en termes d'appui logistique).

Il reste à savoir si le referendum aura effectivement lieu ou si la résolution du conflit s'acheminera par la voie de négociations, voire concessions, entre le Polisario et le Maroc. Les deux parties ne sont toujours pas d'accord sur les critères d'éligibilité pour décider qui pourra voter, ce qui a été à l'origine du report successif de la réalisation du referendum d'auto-détermination. Indépendamment de la voie par laquelle le conflit sera réglé, le résultat final le plus probable c'est la confirmation du contrôle du territoire sahraoui par le Maroc (7). Le Maroc n'acceptera pas la réalisation du référendum que s'il est sûr que le résultat lui sera favorable.

Même si à présent le conflit du Sahara n'est peut-être plus la principale source de problèmes pour la région, très difficilement il laissera de jouer un rôle négatif dans les relations Algérie-Maroc et, en conséquence, dans la construction de l'UMA. Un règlement du conflit favorable au Maroc, le plus probable, et surtout si achevé par une voie autre que le référendum, ne plaira jamais à l'Algérie, qui a fait de l'auto-détermination du Sahara Occidental une cause nationale depuis 1975. Malgré les problèmes politiques et économiques internes et l'intérêt du gouvernement algérien à améliorer ses relations politiques avec le Maroc, cela n'aurait pas entraîné un changement de position du gouvernement algérien, et particulièrement des militaires, face au conflit au Sahara Occidental, qui semblent, dans la plupart, le considérer comme une question de «sécurité nationale», de sorte que si le processus de paix n'aboutit pas, il serait à envisager, d'après certains, la reprise du conflit (8). D'autres soutiennent l'idée que, en raison de la situation interne, l'Algérie aurait intérêt à pousser le conflit au Sahara (9). Il reste à savoir si l'armée algérienne pourrait se permettre un double effort de guerre -- même si elle n'y participe pas directement -- avec la situation de presque guerre civile que l'Algérie vit actuellement. Le fait que l'Algérie n'aurait pas changé sa position face à la question semble être également confirmé par la perception, au Maroc, de l'Algérie en tant que principale source de menace à cause de son appui au Polisario.

Implications politiques et sécuritaires

En plus des conflits et tensions frontalières entre les pays du Maghreb, la nature autoritaire des régimes en place, concernés par leur propre survie et le maintien du 'status quo' post-indépendance, a également contribué à gérer et nourrir cette méfiance envers l'autre et la surveillance de l'autre. La méfiance qui caractérise les rapports intra-maghrébins est à la fois conséquence et cause de la quête d'une nette différenciation entre les pays, soit dans leurs choix politiques et économiques, soit dans leurs positionnements stratégiques. Le Maroc est une monarchie, avec un système multipartidaire (limité par le rôle central du Roi, dominant soit la politique interne, soit extérieure) et une politique économique sémi-libérale; l'Algérie et la Tunisie sont des républiques, ayant, dans la pratique, des systèmes politiques de parti unique, même si légalement d'autres partis politiques sont permis (en Algérie seulement depuis 1989); l'Algérie a une politique économique de socialisme d'État, et en Tunisie la part du secteur public et para-public est prépondérante. En ce qui concerne la politique étrangère et le positionnement stratégique, ils ont fait des choix différents, voire divergents, le contexte de la guerre froide étant favorable à leur propos de souligner nettement ces différences. Chacun des trois se refuse à l'autre un rôle de 'leadership' régional, qu'il ambitionne jouer lui-même. Ceci est également clair au niveau de l'UMA, surtout au moment du déclenchement du processus, où chacun s'est voulu plus responsable et dynamisateur que l'autre.

Sur le plan politico-diplomatique, les politiques d'alliances traduisent un certain alignement dans le contexte de la guerre froide, bien qu'ils se veulent protagonistes d'un choix et d'une idéologie politique alternative: le non-alignement (en particulier l'Algérie). Cet alignement s'explique, entre autres, par les conditions dans lesquels ces pays ont accédé à l'indépendance, par des affinités idéologiques, mais aussi par le contexte régional. En conséquence des contentieux et conflits régionaux et des aspirations hégémoniques des pays voisins, surtout la Tunisie, mais aussi le Maroc et en moindre degré l'Algérie (notamment en raison de son nationalisme et de ses soucis d'indépendance à tous les niveaux) se sont entraînés dans une recherche de 'garanties sécuritaires' auprès des superpuissances et des puissances européennes, et dans une politique extérieure qui pourrait en quelque sorte servir soit leurs intérêts nationaux, soit leur prestige politique régional.

Le Maroc a toujours opté pour une position modérée, vis-a-vis des conflits dans la région, et pro-occidentale. Il a particulièrement développé les rapports avec les États-Unis, auprès de qui le Maroc est allé chercher l'appui militaire et diplomatique lors du conflit du Sahara, et les pays européens, en gardant toujours une diplomatie active à l'égard du Monde Arabe (le Maroc a été particulièrement actif en ce qui concerne le conflit israélo-arabe) et de l'Afrique noire (10), en cherchant notamment, et sélectivement, de l'appui pour sa cause au Sahara.

L'Algérie s'est érigée en grand plaidoyer de la cause anti-impérialiste et du Tiers Monde et a été un des principaux animateurs du mouvement non-aligné. Très active en Afrique, toujours en soutenant le respect du principe de l'intangibilité des frontières, qui desservait d'ailleurs fort bien ses propres intérêts, et en appuyant les mouvements anti-coloniaux, l'Algérie était beaucoup plus proche, idéologiquement, de l'Union Soviétique, avec qui elle a développé des rapports politiques, diplomatiques et militaires assez étroits.

Anti-communiste et antisoviétique, Bourguiba a positionné la Tunisie sur le camp de l'Occident, ce qui n'empêchait pourtant pas d'avoir des rapports avec le bloc opposant. Il a développé des rapports politiques et de défense particulièrement étroits avec la France et les États-Unis pour garantir premièrement sa protection face au voisin libyen. Faute de moyens, la Tunisie n'a pas une visée aussi étendue que ses voisins maghrébins, s'engageant plutôt dans le Monde Arabe et plus particulièrement dans le conflit israélo-palestinien; c'est surtout à cause des positions convergentes de la Tunisie et de l'ex-Union soviétique à propos du conflit israélo-arabe que les deux pays se sont rapprochés, bien qu'on puisse y voir peut-être aussi une motivation régionale: du aux relations plus proches de l'URSS avec la Libye, avec qui la Tunisie a toujours eu des rapports assez tendus, la Tunisie pourrait peut-être espérer voir s'exercer des pressions sur la Libye (11).

Conflits, méfiance et quête d'hégémonie régionale se sont traduits, sur le plan militaire, par un accroissement des équipements militaires et par des 'alliances' et accords de coopération militaire avec les puissances internationales. Une forte augmentation des acquisitions d'équipements militaires est intervenue d'abord en conséquence de la «guerre des sables» et est devenue plutôt course aux armements entre l'Algérie et le Maroc après le

déclenchement du conflit au Sahara occidental. Les dépenses militaires (en % du produit) du Maroc sont passées de 2.8, en 1975, à 5.8%, en 1978, et ont continué d'augmenter jusqu'à 9% en 1982, tant que les dépenses militaires de l'Algérie pendant cette période ont aussi augmenté (en 1983 elles étaient environ quatre fois plus qu'en 1975), bien qu'après 1976 les dépenses du Maroc étaient, en valeurs absolus, plus élevés que celles de l'Algérie. Le fait que le pourcentage des dépenses militaires algériennes par rapport au produit n'est pas beaucoup dépassé les 2.2%, elles ont en effet subies une augmentation importante; cette pourcentage s'explique par le gonflement du produit algérien à l'époque, en conséquence de la hausse des revenus pétroliers.

La Tunisie, faute de moyens et pour des raisons qui ont à voir avec la conception de Bourguiba du rôle et des fonctions de l'armée dans la politique nationale, n'est jamais entrée dans cette course aux armements. Entourée par l'Algérie et la Libye, fortement armés et ayant tous les deux des ambitions régionales, la Tunisie n'a jamais essayé de maintenir une parité militaire même relative avec eux, même s'ils se comptent (la Libye en particulier) parmi les potentielles sources de menace. La Tunisie a cependant essayé d'améliorer sa capacité militaire de défense après l'attaque à Gafsa; de 1978 à 1983, les dépenses militaires tunisiennes (en % du produit) sont passées de 3.1 à 5.3%, d'après les données du Military Balance; selon les données du SIPRI, elles auraient été 6.6% en 1983.

La défense de la Tunisie est, en effet, étroitement liée à une politique d'alliances avec l'Occident, la France et les États-Unis en particulier, ses principales sources d'armements; des forces tunisiennes participent notamment dans des manoeuvres communes en Méditerranée avec la France, la sixième flotte américaine et l'Italie. Bien qu'il n'existe pas un vrai accord de défense entre la France et la Tunisie, il existe un accord tacite, par lequel la France viendrait en secours de la Tunisie dans le cas où celle-ci serait attaquée par la Libye, comme la France l'a fait avec le Tchad lors du conflit avec la Libye. Dans une situation où les rapports avec la France changerait où la situation interne de la France, notamment son rôle en tant que puissance militaire, changerait de sorte à qu'il ne lui soit plus possible de répondre à ce type d'engagements politico-militaires, il n'est pas probable que la Tunisie changerait de politique, même si elle semble changer d'avis en ce qui

concerne la question de la prolifération.

La quête d'une parité militaire s'est en effet jouée entre l'Algérie et le Maroc, bien que la Libye soit l'armée la plus puissante en termes d'équipements, ayant pourtant d'autres importantes limitations, tels que le nombre de ses effectifs et leur capacité technique.

Contrairement à la Tunisie, le Maroc et l'Algérie comptent surtout sur la capacité militaire de ses forces armées pour assurer leur défense. Cependant, la politique d'alliances n'en joue pas moins un rôle important, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en armements. L'alliance stratégique du Maroc avec l'Occident se traduit, en termes de coopération militaire, par des accords de coopération, notamment avec la France et les États-Unis, ses principaux fournisseurs d'armements. En plus de l'achat d'équipements militaires, le Maroc a aussi signé avec les États-Unis, en mai 1982, un accord prévoyant l'octroi de facilités de transit aux forces américaines (12). Il coopère aussi avec l'Espagne, notamment dans des manoeuvres communes. Cette coopération est perçue au Maroc comme jouant un rôle important soit dans le maintien de l'équilibre militaire avec l'Algérie, soit dans la politique marocaine d'ancrage à l'Occident et à l'Europe en particulier. L'Algérie, par contre, n'accorde pas à la coopération militaire un rôle aussi important que ses voisins. Bien que l'Algérie reconnaissait aux États-Unis et à l'URSS leur statut de superpuissance, elle a toujours essayé de mener sa politique extérieure selon le principe du non-alignement et dans le but de l'indépendance à l'égard du Nord, car la perception algérienne de la politique internationale se joue plutôt dans une dichotomie Nord-Sud qu'Est-Ouest. Au-delà des achats d'équipements militaires (l'URSS était le principal fournisseur d'armements de l'Algérie) et de la formation de cadres militaires algériens, même la coopération militaire avec l'URSS n'était pas très importante (13).

II. L'impératif du maintien des régimes

Un aspect commun aux textes constitutionnels du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, comme nous l'avons déjà noté, est la référence explicite au maintien des institutions en tant que question de sécurité nationale. Dans

tous ces États il semble avoir un rapport étroit entre sécurité et stabilité des régimes politiques. Ce qui s'explique en partie par le rôle que ce rapport a joué dans la période post-indépendance, dans la création et consolidation de l'État. Bien qu'il ait été alors pris comme condition sine qua non pour la consolidation de l'État, il est devenu plutôt un instrument pour le maintien d'un status quo où l'alternance et la pluralité politique étaient considérées comme menaçant l'unité nationale et donc la stabilité interne.

Ce rapport est davantage mis en évidence depuis les dernières années, en conséquence des pressions croissantes des mouvements islamistes, des pressions pour la démocratisation des régimes et des problèmes économiques et démographiques, pour lesquels ils ne trouvent pas de solution à court terme. Leur capacité de fragilisation des régimes est d'autant plus importante que les régimes politiques maghrébins subissent déjà une crise de légitimité et de crédibilité, à degré variable selon les pays.

Maroc: les atouts de la double légitimité du pouvoir

Seule monarchie constitutionnelle au Maghreb, le régime marocain, au début de son indépendance, est passé d'un système où le pouvoir était partagé entre le roi et les gouvernements à un système de plus en plus centralisé au cours des années 60 et 70, malgré quelques périodes de libéralisation au moment de crises, utilisée en tant que stratégie de contention des démonstrations de mécontentement. En plus du Roi, personnage centrale du système politique marocain, il faudra aussi faire référence à d'autres acteurs qui font la particularité de ce régime, fondamentaux pour la compréhension de la mouvance politique interne au Maroc. Contrairement aux pays voisins, le Maroc a un système multipartidaire; les partis et les associations politiques y jouent un rôle dans la légitimisation du système politique marocain, leur action étant cependant sous contrôle de l'État et souvent assez limitée, selon les 'règles' du jeu politique définies par le monarque. Parallèlement, il existe le 'makhzen', une espèce de système de clans, de familles traditionnelles, proches du Roi; institution traditionnelle marocaine, le 'makhzen' s'est pourtant renouvelé et joue un rôle politique important au Maroc, qui malgré la croissance démographique, l'industrialisation et l'urbanisation reste encore une société fort traditionnelle. Tel que l'affirme Rémy Leveau, le Roi assure parmi ses fidèles une représentation des divers

courants de la société marocaine (14).

Une autre caractéristique fondamentale du pouvoir royal au Maroc double légitimité, politique et religieuse: le monarque est le «commandeur des croyants». Cette double légitimité rend encore plus difficile la contestation du pouvoir royal, car, pour qu'elle ait plus de probabilité d'avoir lieu cette contestation devrait se prendre au pouvoir politique et religieux à la fois. Jean-François Clément le démontre très clairement quand il affirme «toute contestation politique ou religieuse ne peut que manquer le cœur du système ou de toute façon n'en toucher qu'une partie toujours très limitée». Les partis laïcistes contestent les décisions du chef de l'État mais se refusent a priori à discuter les actes du commandeur des croyants. Les militaires attaquent le chef du makhzen. Mais, dès que le roi commence à réciter la 'fatiha', comme à Skhirat, les mutins posent leurs armes et se retirent avec lui» (15). Cependant, le régime a connu des tentatives de renversement et de futures tentatives ne sont pas à écarter.

La menace interne au Maroc est donc nettement identifiée avec le maintien du régime politique et du jeu politique tel qu'il est défini par le souverain. Contrairement à l'Algérie, des potentielles menaces internes ne sont pas particulièrement liées à la montée de l'islamisme politique radical même si ces mouvements deviennent de plus en plus visibles au Maroc, notamment dans le milieu universitaire. Il n'y a jamais eu de nouvelles non plus d'infiltrations islamistes au sein de l'armée, stratégie typique des mouvements islamistes révolutionnaires. En raison de la double nature de la légitimité du Roi, le Maroc n'a pas connu de politiques de laïcisation, comme il a été le cas en Tunisie et en Algérie. Le Maroc a une politique religieuse officielle, soit en termes nationaux (il y a une école de formation théologique, les confréries religieuses restent assez représentatives, les horaires d'ouverture des mosquées sont définis par l'État, le discours prononcé à la mosquée est le même dans toutes les mosquées et d'abord approuvés par le Conseil d'Imams, qui assiste le Roi dans sa politique religieuse), soit en termes internationaux (il accueille des conférences islamiques, le Roi préside au comité Al-Qods, etc). Bien que les partis politiques puissent être de potentielles sources de menace, ils sont trop encadrés dans le jeu défini par le Roi, de telle sorte que leur position, leur crédibilité en tant que porteurs de changement et par conséquent leur capacité de mobilisation

populaire semble être de plus en plus faible auprès des électeurs. La société marocaine semble connaître un certain 'désenchantement', qui semble d'ailleurs être mis à profit par les mouvements islamistes. Dans un contexte de fort mécontentement social, le potentiel de menace de ces acteurs est évidemment renforcé; d'où la priorité accordée par le pouvoir au développement économique et à la libéralisation économique, dans le but de montrer que la libéralisation politique suivra.

La menace par excellence a été représentée au départ et jusqu'aux années 80 par l'armée. C'est l'armée marocaine qui pour trois fois (en 1971, 1972 et 1983; le dernier complot a été démonté avant qu'il se concrétise) a essayé d'éliminer le Roi ou au moins voulait le forcer à abdiquer. Assez mal perçue par la population marocaine à cause de sa participation dans la répression menée par les armées coloniales française et espagnole, la «guerre des sables» en 1962 va permettre à l'armée marocaine de se renforcer (ses effectifs sont passés de 23000 à 35000 hommes), mais surtout de redresser son image publique et de se voir investie du rôle de garant de la sécurité et intégrité nationale. Après les tentatives de coup, l'armée redevient l'objet de la suspicion et méfiance, surtout de la part des élites et des partis politiques, qui croyaient qu'ils seraient très probablement éliminés aussi en cas de putsch. Suite aux complots, l'armée a évidemment été mise sous haute surveillance, la hiérarchie militaire a été fort ravagée, beaucoup d'officiers ayant été éliminés ou simplement mis à l'écart, les promotions ont été retardées pendant une douzaine d'années (jusqu'en 1984) et les militaires ont été éloignés de l'administration. La définition de la politique de défense a été centralisée dans la personne du Roi, assisté par un nombre limité de collaborateurs très proches, qui se réserve un pouvoir total et exclusif dans ce domaine; le Ministère de la Défense a été remplacé par un cabinet de défense dont les fonctions sont exclusivement administratives et bureaucratiques; le Parlement n'a qu'un rôle de consultation, devant faire des recommandations sur la politique de défense et approuver le budget pour la défense. En plus de ces mesures, le Ministère de l'Intérieur a été restructuré et le nombre de forces para-militaires a pratiquement doublé depuis 1973 (16).

Mais un des facteurs qui a certainement beaucoup aidé le Roi à gérer le problème a été le conflit au Sahara occidental. L'affaire du Sahara a permis au Roi de donner à l'armée une occupation non politique et de l'éloigner du

centre du pouvoir, en même temps que les militaires ont vu leurs soldes augmenter considérablement (en 75% selon Rémy Leveau). Si l'armée a constitué une menace pour le pouvoir du monarque, elle a aussi servi au renforcement des ses pouvoirs et à serrer le champ politique face aux revendications des partis et syndicats, car devant la perspective d'un coup militaire, c'est le Roi qui apparaît comme garant du pluralisme et des libertés politiques.

À présent, la crainte du pouvoir d'une menace venant de l'armée semble devenir moins importante et moins présente; d'une certaine façon elle est substituée par des préoccupations concernant les risques d'un dérapage économique qui entraînerait sans doute des conséquences négatives pour la stabilité sociale et politique interne. Cependant, la perception de l'armée en tant que menace potentielle n'a pas été complètement effarée; par rapport aux années 70 et 80, elle apparaît plus diffuse et moins probable, mais l'armée reste un acteur à prendre en considération dans l'évaluation des menaces potentielles. Dans les résultats de l'étude de Jean-François Clément (17) sur les menaces potentielles et coalitions dans le cadre global du Maroc, les militaires sont présents en tant qu'acteur politique dans les scénarios considérés comme plus probables. Un élément de préoccupation, bien que certains ne lui accordent trop d'importance, est lié aux conséquences de la démobilisation qui s'ensuivra à la résolution du conflit au Sahara occidental. Il faudra rappeler que les deux tiers de l'armée marocaine (environ 150000 hommes) sont maintenant stationnés au Sahara; il faudra trouver une occupation pour ceux qui devront quitter l'armée et leur trouver une occupation qui puisse leur assurer des conditions comparables à celles dont ils jouissaient dans l'armée (notamment en termes de revenu). Ceux qui se font moins de soucis sur les conséquences de cette démobilisation basent leurs arguments dans le fait que l'armée au Sahara n'a pas seulement un rôle de combat, celui-ci s'accompagnant d'un travail de repeuplement et construction d'infrastructures; en plus, une fois l'affaire résolue (et c'est clair que pour le Maroc le processus de paix au Sahara occidental ne peut aboutir que par la confirmation de la marocanité du territoire), une bonne partie de ces effectifs y resterait pour continuer ce travail ou pour surveiller les larges kilomètres de frontières du Sahara. Il semble d'ailleurs que des programmes de reconversion des cadres dans le secteur économique seraient envisagés pour répondre au problème de la démobilisation d'une partie de ces forces militaires (18).

Le cadre politique au Maroc est, pourtant, fragile. Bien que le Roi ait prouvé son habileté à maîtriser le jeu politique en donnant des rôles (même si en réalité secondaires) aux divers acteurs politiques, dont certains il a aidé à créer et développer lui-même, il n'est pas probable que la stabilité politique puisse être maintenue sans que des réformes, à tous les niveaux, soient entreprises. L'armée et l'affaire du Sahara occidental ont pendant longtemps été utilisées par le pouvoir comme des instruments de politique interne, pour ne pas entreprendre l'ouverture politique demandée par les partis politiques et pour justifier un plus grand contrôle et centralisation du pouvoir. Cependant, et même s'il continue d'avoir un consensus autour de ces questions, ce n'est plus au nom de ce consensus que la libéralisation politique pourra être reportée. Plusieurs analyses indiquent que le monarque devrait avoir intérêt à le faire lui-même, qu'à laisser cette tâche à son successeur. D'autre part, même si certaines questions reviennent sur scène, telles que le nouveau potentiel de menace venant de l'Algérie et l'affaire des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, ils ne sont pas en mesure de jouer ce rôle de justificatif d'un raffermissement du pouvoir central ou même d'ajournement d'un plus grand libéralisme politique.

Algérie: l'armée versus les islamistes radicaux

Plus que dans tout autre pays du Maghreb, la situation interne en Algérie monopolise l'attention des forces politiques et militaires et conditionne davantage la politique de sécurité algérienne et les rapports politico-militaires. Par rapport aux autres pays maghrébins, la situation en Algérie est sans doute la plus grave et complexe, à un tel point qu'il n'est plus évident qui est ou qu'est-ce la menace et surtout sur qui ou sur quoi cette menace s'exerce, en face de la division de la société algérienne, déchirée entre l'appui à la contestation islamiste et l'appui à l'armée. Malgré son image négative auprès d'une bonne partie de la population à cause de la répression des émeutes de 1988 et, à présent, de la répression dans la lutte contre les islamistes, l'armée reste l'organisation la plus crédible et organisée du système politique algérien.

L'islamisme radical et la déstabilisation interne menée par ses groupes d'extrémistes est perçue par les autorités algériennes comme une menace à

l'Etat et aux institutions constitutionnelles; en effet le phénomène islamiste y a atteint des proportions et des manifestations beaucoup plus violentes qu'ailleurs au Maghreb. Une autre différence importante à remarquer par rapport aux pays voisins, c'est que l'armée en Algérie n'est pas une source de menace pour le pouvoir, car elle est au pouvoir, ou plutôt elle est le pouvoir.

En effet, le pouvoir en Algérie a toujours été de nature politico-militaire. L'Armée Nationale Populaire (ANP), héritière de l'Armée de Libération Nationale, a toujours été devant la scène politique algérienne, depuis 1954 et particulièrement depuis 1965, lors de la déposition de Ben Bella et l'arrivée de Boumediène à la Présidence. Les conditions de la lutte d'indépendance ont accordé à l'armée une légitimité «révolutionnaire», voire politique, qui lui a permis de prendre le contrôle du système politique; malgré quelques pressions pour la primauté du politique sur le militaire, l'ALN a réussi à écarter ceux qui ont voulu imprimer à la révolution algérienne une direction politique (19). Boumediène, colonel et héros de la guerre de libération nationale, représente la consolidation de la présence de l'armée au pouvoir; il était à la fois à la tête du FLN, de l'Etat et de l'armée, le FLN n'étant cependant qu'une façade civile qui cachait un contrôle effectif des militaires. Ce n'est qu'en 1989, avec l'amendement constitutionnel, que cet étroit lien entre le FLN, l'Etat et l'armée est brisé; le multipartisme est institutionnalisé mettant fin au monopole du FLN; l'armée est appelée à se retirer de la vie politique et le Président de la République renforce ses pouvoirs. Le chef d'Etat se retire également de la direction du parti, de même que l'armée se retire du bureau politique et du comité central du FLN. Les pouvoirs séparés, de nouveaux enjeux vont se dessiner.

Depuis l'indépendance et jusqu'aux années 80, l'Algérie n'a pas connu de grands problèmes internes de nature à menacer le pouvoir en place. Les luttes pour le pouvoir n'étaient certes pas absentes, mais les rivalités et l'alternance se décidaient au sein du parti unique. Un des facteurs importants de la stabilité interne que l'Algérie a connu pendant cette période est la rente pétrolière qui permettait à l'Etat de prendre en charge les individus et de poursuivre une politique 'développementaliste', sans prendre en considération les contraintes économiques et les besoins d'une gestion à long

terme des ressources et de leur application. Après la crise pétrolière de 1986, la situation économique de l'Algérie s'est considérablement dégradé, de telle sorte que maintenir le «welfare state» algérien n'était plus tenable. Le changement dramatique de la situation économique est important dans la mesure où il va avoir des conséquences sur le système politique. D'une part, il contribue à augmenter la crise de crédibilité et de légitimité de la classe politique algérienne, déjà assez érodée par les accusations de clientélisme et corruption. D'autre part, les résistances d'une bonne partie de cette élite algérienne à la libéralisation économique qui, à son tour, impliquerait une plus grande ouverture et transparence politique, ont amené aux changements de 1989. Les islamistes rentrent dans la stratégie du pouvoir, d'abord pour contrecarrer l'influence des marxistes, et, à la fin des années 80, comme contrepoids à un FLN peu ouvert aux réformes économiques et politiques.

La menace islamiste en Algérie commence à être présentée comme telle suite aux élections locales en 1990, et confirmé par les résultats du premier tour des élections législatives de décembre 1991, où le Front Islamique du Salut (FIS) a eu la majorité des voix (malgré la perte d'environ 1 million de voix par rapport aux élections locales de 1990, le FIS a obtenu 46,27% des voix exprimés et 24,59% des électeurs inscrits), par opposition aux résultats obtenus par le FLN (23,28% des voix et 12,17% des inscrits). Les islamistes représentent une menace non pas parce qu'ils seraient une alternative au pouvoir, mais plutôt pour ce qu'ils représenteraient en termes de rupture avec un système politique et de société, et pas tellement en termes d'idéologie (20). En plus de l'effet déstabilisateur de la bipolarisation de la société algérienne, la prise du pouvoir par les islamistes représente également une menace au pouvoir et à la vie même des membres de l'élite qui a gouverné l'Algérie depuis l'indépendance et une menace pour ceux qui sont censés l'avoir appuyée. Ils sont particulièrement perçue comme une menace pour l'armée, pas seulement par la capacité de nuisance de l'appel islamiste aux militaires (bien qu'il soit difficile de citer des numéros, les autorités algériennes ne nient pas qu'il y a souvent des désertions et infiltrations islamistes dans l'armée), mais aussi pour les risques de divisions au sein de l'armée concernant le rôle de l'armée et la façon de faire face au problème.

Depuis 1991, l'armée s'engage alors dans la répression du FIS. Selon les données du rapport annuel de 1993 de l'Amnistie Internationale, plus de 10 000

personnes auraient été arrêtées suite aux manifestations du début de 1992, et plus d'une centaine de personnes auraient été tuées par les forces de sécurité. Le FIS est renvoyé à un statut de clandestinité. Avec l'échec de la voie dite légaliste ou modérée du FIS, c'est la voie radicale qui sort de son 'low profile'. Le FIS, qui n'a jamais été un mouvement unitaire, s'éparpille alors en plusieurs groupuscules armés, dont le Mouvement Islamique Armé (MIA) et le Groupement Islamique Armé (GIA) sont les plus connus, qui vont mener avec les forces de sécurité une lutte de 'guérilla'; ils deviennent les leaders de cette lutte, ne reconnaissant pas un 'leadership' unique; notamment le GIA ne reconnaît même pas le 'leadership' des islamistes exilés en Europe. Indépendamment de l'évolution des mouvements islamistes, il est de l'intérêt de l'armée résoudre la question le plus tôt possible. L'effet d'érosion d'un conflit de guérilla, les risques d'ébranlement de l'unité de l'armée, ajouté au mécontentement populaire et à la crise de crédibilité et légitimité du pouvoir ne jouent pas en faveur du pouvoir. L'armée algérienne est donc totalement concentrée dans des problèmes internes, soit la situation interne de l'Algérie, soit au sein même de l'armée.

Tunisie: la suprématie de l'État

Habib Bourguiba, héros de la lutte de libération nationale et Président de la Tunisie depuis l'indépendance jusqu'en novembre 1987, a établi en Tunisie un régime présidentiel, caractérisé notamment par son orientation vers l'occident (soit en termes stratégiques, soit en termes de modernisation de la société tunisienne), la suprématie de l'État et l'hégémonie du Rassemblement Démocratique Constitutionnel (RCD, descendant du mouvement de libération nationale). Ce n'est qu'en 1981, suite aux émeutes de 1978, à la détérioration économique et à la contestation politique, notamment par la montée du mouvement islamiste en Tunisie, que le multipartisme est légalisé, mais pas le mouvement islamiste En-Nahda (devenu Mouvement de la Tendance islamique, MTI). Bien que le multipartisme n'ait été institué qu'en 1981, il serait une exagération de dire que le système se sentait menacé par l'opposition. Il n'y avait pas d'opposition, car le pouvoir n'a jamais voulu qu'une opposition se développe; l'idée d'opposition était en contradiction avec le principe de la suprématie de l'État et d'un système politique basé sur l'unité et le

consensus national. Donc, à part les communistes -- une minorité, très active sans doute, mais qui n'était représentative que dans le milieu universitaire -- le pouvoir tunisien, depuis l'indépendance et jusqu'aux années 70, n'a pas connu d'opposition interne susceptible d'être perçue comme menaçante. Ce n'est que depuis la fin des années 70 que l'idée d'une menace interne commence à se développer, tout d'abord parce que finalement il apparaît une force politique qui pourrait jouer le rôle d'opposition au régime et, donc, d'alternative politique; cette force est le mouvement islamiste En-Nahda, qui depuis la fin des années 60 commence à se développer, en partie favorisé par le pouvoir pour contrecarrer l'influence des marxistes.

Dans cette première période du pouvoir de Bourguiba, suite à l'indépendance, et malgré la non-existence de réelles menaces internes, le régime a cependant pris des précautions. Une des potentielles sources de menace que Bourguiba a nettement voulu écarter est la menace d'une armée trop protagoniste et trop puissante. En conséquence, l'armée tunisienne n'a jamais eu d'importants moyens militaires, en plus du fait que la Tunisie ne pourrait tenir l'effort économique que cela impliquerait; l'armée en principe ne doit pas intervenir dans le maintien de l'ordre interne, ce rôle étant attribué à la gendarmerie et à d'autres forces para-militaires, sauf quand elle est appelé à le faire, comme il a été le cas lors des émeutes de 1978 et 1984; elle ne joue aucun rôle politique -- encore aujourd'hui, l'armée n'a pas le droit de vote ni d'association politique (ni même au sein du RCD). L'armée tunisienne n'a jamais participé dans des tentatives de coup ou a-t-elle représenté un danger pour le maintien du régime, malgré quelques problèmes, comme l'arrestation en 1976 de 22 membres des forces militaires accusées de conspiration (21), l'infiltration en 1983 de militants du Parti de Libération Islamique dans les forces aériennes et, en 1987, les accusations de participation de militaires dans un plan pour un coup d'État préparé par les islamistes du MTI. La transition de Bourguiba à Ben Ali, le 7 novembre 1987, n'a pas été l'oeuvre d'un coup militaire. D'abord, il ne s'agit pas d'une rupture avec le régime de Bourguiba, mais plutôt d'une continuité; ensuite le changement n'a pas été l'oeuvre de l'armée, mais issu du sein du pouvoir, avec la complicité de l'armée; malgré le fait que Ben Ali est un haut officier militaire et a été directeur de la sécurité militaire pendant de longues années, ce n'est pas ce facteur qui a déterminé sa prise du pouvoir.

À la différence du Maroc, la représentativité des partis politiques de l'opposition en Tunisie est beaucoup plus faible et, à part le mouvement islamiste et quelques formations marginales (comme le Parti Ouvrier Communiste Tunisien, POCT, héritier de l'extrême-gauche des années 70), leur discours ressemble beaucoup à celui du pouvoir, ils n'ont pas vraiment un programme alternatif. La seule organisation politique qui est apparue avec force capable de constituer alternative politique au parti du pouvoir a été le MTI. Ceci est d'ailleurs bien illustré par le résultat des élections d'avril 1989. Selon les résultats officiels, le parti au pouvoir aurait obtenu 80% des voix, les islamistes 16% et les partis de gauche 3%; il faut cependant noter que les résultats non-officiels donnent au RCD 57%, 24% aux islamistes et 11% au Mouvement des Démocrates Socialistes (MDS) (22). Le mouvement islamiste est donc devenu la deuxième force politique en Tunisie et principale crainte du pouvoir. Ses rapports avec le pouvoir et sa stratégie ont beaucoup changé dès la fin des années 70 jusqu'à ces dernières années. Fortement persécutés par le régime de Bourguiba, leur action politique se manifestait par des manifestations de rue, mais aussi par des actions de subversion notamment au sein de l'armée et de la police (23). Après le changement de 1987, les rapports avec le pouvoir ont connu un moment d'apaisement et même de dialogue; le MTI semblait vouloir s'engager dans une voie légaliste et a même participé dans les débats pour un «pacte national». Cependant, les divisions internes au sein du mouvement islamiste se sont accentuées et après le refus du pouvoir de les reconnaître comme parti politique, leurs rapports sont de nouveau devenus plus tendus, jusqu'en 1991, quand le MTI ou des factions radicales du MTI ont attaqué un siège du RCD et le pouvoir a accusé, en octobre 1991, les islamistes de conspiration pour prendre le pouvoir. La répression, surveillance et contrôle des islamistes et des personnes jugées proches des islamistes se sont serrés, et en même temps le MTI a perdu l'appui des autres partis politiques qui s'étaient prononcés en faveur de sa légalisation, à cause de leur reprise de la violence et de leur position lors de la guerre du Golfe qui aurait discrédité le mouvement auprès des masses (24). Les islamistes sont alors devenus la principale cible de la politique répressive du pouvoir, doublement justifiée par l'évolution politique en Algérie, et la principale tache des forces de police et à un moment donné vraisemblablement aussi de l'armée (25). Il y aurait aujourd'hui en Tunisie

cinq à huit mille islamistes en prison, dans sa grande majorité membres du MTI, et environ trois à quatre mille membres ou sympathisants rigoureusement surveillés par la police (26). Cette politique de répression menée par les forces militaires et para-militaires aurait entraîné un renforcement de leur importance dans le système politique tunisien, plutôt que de leur capacité militaire. Nous reviendrons à cette question plus tard, ce qui nous intéresse maintenant est de noter que la lutte contre les islamistes semble avoir été à un moment donné une priorité notamment pour les forces armées. Cependant, à présent, et bien que les islamistes continuent d'être considérés comme une menace, la lutte contre les islamistes seraient plutôt menée par les forces para-militaires, qui auraient augmenté significativement ses effectifs et créé plusieurs sous-groupes spéciaux.

À présent et malgré un discours officiel qui veut amoindrir le protagonisme de la menace islamiste en Tunisie, elle reste la principale préoccupation sécuritaire, notamment à cause de la situation politique en Algérie. Les conditions socio-économiques internes sont évidemment importantes et le pouvoir en Tunisie le rappelle très souvent en même temps qu'il essaie quelques réformes politiques, timides, de sorte à permettre la représentation de partis de l'opposition au parlement. Cependant, l'évolution de la menace islamiste au Maghreb et notamment en Tunisie ne peut plus être considéré seulement sur le point de vue national.

III. L'Islam politique radical: de menace interne à menace régionale

Bien que le phénomène islamiste trouve ses racines tout d'abord dans la situation interne des États, dans leurs conditions sociales, économiques et politiques, il est aussi un phénomène culturel. Le discours islamiste, d'après certaines analyses, a tendance à remplacer le discours nationaliste pan-arabiste des années de l'après-indépendance (27). Étant un discours basée sur une religion, l'Islam, il fait appel à la communauté musulmane qui ne se limite pas aux frontières nationales. Même si on ne croit pas à un 'effet de domino' au Maghreb, les gouvernements maghrébins sont conscientes que si les islamistes prennent le pouvoir en Algérie, il y a dans leurs pays des conditions internes qui pourraient favoriser un certain effet de contagion, même au Maroc, malgré les atouts de la double légitimité royale. Le

gouvernement tunisien affirme avoir neutralisé ses islamistes; les chefs du MTI sont en prison ou en exil, la majorité de ses membres et sympathisants sont sous rigoureuse surveillance, ils n'ont plus les moyens de s'exprimer et, selon le pouvoir, ils auraient moins d'appui populaire à présent. Pourtant, la tranquillité relative des autorités tunisiennes est perturbée par l'évolution de la situation algérienne et les appuis extérieurs aux islamistes. La Tunisie a pour plusieurs fois accusé l'Europe, la France en particulier, et des pays comme la Libye, le Sudan et l'Iran, d'accorder des facilités aux islamistes. Bien que les gouvernements maghrébins veulent écarter ou minimiser l'impact de la situation en Algérie sur la région -- le Roi du Maroc a même affirmé, à propos de l'Algérie, au printemps de 1992, qu'il aurait fallu laisser le processus électoral aller jusqu'à la fin, pour que les islamistes puissent faire preuve de leur incapacité à gouverner --, une prise du pouvoir par les islamistes en Algérie donnerait un nouveau souffle aux islamistes maghrébins, et particulièrement tunisiens, et une plus grande capacité de déstabilisation. Il faudrait ajouter à cet aspect les difficultés, faute de moyens, d'un rigoureux contrôle des frontières intra-maghrébines. L'Algérie pourrait alors devenir l'arrière-base des islamistes tunisiens, et leur donner une voix dans la presse, la télévision et la radio algérienne, ce qui voudrait dire qu'ils pourraient ainsi toucher une partie de la Tunisie, au moins la région frontalière. Le même pourrait être envisagé en ce qui concerne le Maroc: un pouvoir islamiste en Algérie pourrait aussi servir d'appui aux islamistes marocains; bien que le phénomène ne soit pas tellement développé au Maroc qu'en Tunisie, il semble être en expansion ou au moins de plus en plus visible, notamment dans les universités.

Plus difficile à évaluer semble être la politique d'un éventuel pouvoir islamiste en Algérie concernant l'affaire du Sahara occidental. Ce serait notamment à cause de la question du Sahara et de l'évolution de la position algérienne sur cette affaire que le Maroc ne veut pas prendre position sur l'actuelle situation interne en Algérie. Le Maroc ne soutient pas les islamistes algériens -- et il l'a démontré en livrant à l'Algérie Abdelhaq Layada du GIA, qui avait été arrêté au Maroc en juin 1993 --, mais n'ira certainement pas jusqu'à démontrer son soutien au pouvoir militaire algérien, son ennemi depuis longtemps.

Malgré l'intérêt des gouvernements maghrébins à écarter la menace

islamiste, elle a aussi servi à alimenter la suspicion et la méfiance entre eux. Avant d'être une menace régionale, les islamistes radicaux sont tout d'abord perçus comme une menace interne et donc, un instrument dont les pays voisins peuvent se servir dans le but de la déstabilisation de l'autre. Notamment la Libye en aurait profité pour aider à la déstabilisation en Tunisie, à croire aux accusations du pouvoir tunisien, et serait aussi une des sources, ou au moins véhicules, d'armements pour les groupes islamistes armés en Algérie, même si l'acquisition d'armements par les islamistes algériens à l'extérieur ne semble pas être importante. Un autre exemple est celui des islamistes de l'affaire d'Oujda, au Maroc, qui auraient été armés par les autorités algériennes (28).

Cependant, dans ces deux dernières années, la montée des actions terroristes par les groupes islamistes armés en Algérie et en Egypte a poussé les gouvernements de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Égypte à développer leur coopération, qui semble d'ailleurs se développer aussi avec et entre autres pays arabes (29). Ils coopèrent notamment dans le domaine de l'information et pour améliorer la surveillance des frontières et empêcher les activités terroristes et subversives de ces groupes. Au sein de l'UMA, des réunions au niveau des Ministères de l'Intérieur sont prévues, mais c'est entre la Tunisie et l'Algérie que cette coopération a un caractère permanent: en mai 1992, ces deux pays ont créé un comité conjoint pour la coordination de leurs politiques de sécurité contre les activités de ces groupes islamistes.

La perception de la menace islamiste a donc eu le double effet d'alimenter, dans un premier temps, la perception de l'autre en tant que source de menace, ceci étant surtout vrai pour la Tunisie et le Maroc en regard de l'Algérie, et dans un deuxième temps de leur pousser à joindre leurs efforts et moyens dans la lutte contre un phénomène qui se manifeste dans les trois pays comme une menace réelle ou potentielle et qui a une tendance à créer et développer des réseaux transnationaux.

L'importance de cette perception est telle que l'évolution politique en Algérie et le rôle des islamistes dans le futur cadre politique algérien est devenu la principale préoccupation sécuritaire en Tunisie, et ne cache même pas qui croit que même une participation limitée des islamistes au pouvoir aurait des conséquences négatives pour la stabilité interne et régionale au Maghreb. Moins 'dramatique' au Maroc, la menace régionale de l'islamisme

radical est aussi rentrée dans les préoccupations sécuritaires; la question des mouvements islamistes marocains et la façon de leur faire face fait désormais partie du débat politique au Maroc (30).

IV. L'évolution des rapports politico-militaires et l'impact sur les options stratégiques.

La nature autoritaire des régimes maghrébins explique en partie l'importance accordée aux appareils de défense et de maintien de l'ordre. La place que les forces armées et les forces para-militaires occupent dans ces régimes dépend notamment, bien entendu, des menaces extérieures et intérieures que chaque État a du faire face pendant son évolution politique depuis l'indépendance.

Dans chacun de ces pays, le rôle des forces armées ne diffère pas vraiment du rôle qui leur est en général attribué; le seul cas qui pourrait être considéré comme allant au-delà de ce qui sont généralement leurs fonctions est l'Algérie, où le militaire l'a remporté sur le civil dans le domaine politique. Il est à remarquer que, dans les trois pays, les forces armées ont été appelées à intervenir pour le maintien de l'ordre interne, à l'occasion d'émeutes populaires. Au Maroc en 1965, en Tunisie en 1978, 1981 et 1984, et en Algérie en 1988 et depuis l'interruption des élections en 1991 c'est en effet l'armée qui est en charge du pouvoir. Cette intervention des forces militaires dans le domaine civil n'est pas sans avoir des conséquences, soit sur les rapports politico-militaires, soit sur l'armée intérieurement, en termes de fonction, mais aussi en termes d'organisation et d'équipement (31).

L'armée marocaine est la plus professionnalisée et certainement la plus efficace des armées maghrébines, grâce à son expérience de guerre en conséquence des disputes avec l'Algérie et à la supériorité technologique de ses équipements. D'un effectif de 56,000 hommes en 1972, elle est passée à 120,000 en 1980, étant à présent (1993) de 223,000 hommes, dont environ 150,000 au Sahara. Le gros des forces militaires sont dans l'armée de terre, la marine et l'armée de l'air ne représentant qu'environ 11% du total d'effectifs des forces armées. Le service militaire obligatoire est de 18 mois, mais le pourcentage d'appelés dans l'armée reste assez faible. L'accroissement d'effectifs qui s'est vérifié dans les Forces Armées Royales

(FAR) s'est accompagné aussi d'une augmentation des approvisionnements en armements. Ceci explique l'augmentation des dépenses militaires depuis 1975 (le pourcentage des dépenses par rapport au produit en 1975 ont été de 2.8% et, par exemple, en 1978 de 5.8%), le pourcentage par rapport au produit étant en 1990 de 4.5%. Cependant, le coût financier de l'appareil militaire marocain reste considérable: le budget pour la défense à été en 1993 de 1,47 milliards de dollars, représentant 13,4% du budget général. Les dépenses militaires devront pourtant se réduire en face d'un règlement probable du conflit au Sahara. Il reste à savoir comment évoluera la perception de l'émergence d'autres menaces, dont celle représentée par les islamistes radicaux. En tant que problème interne, le phénomène islamiste n'implique pas un effort militaire accru, au moins au niveau des forces armées. En tant que problème régional, une éventuelle prise de pouvoir par les islamistes en Algérie pourraient amener les pays voisins à s'armer davantage; ceci serait plutôt vrai pour la Tunisie, qui a une capacité de défense plus faible que celle du Maroc. Cependant, dans le cas où il y aurait un éventuel gouvernement islamiste en Algérie et dans le cas où il serait responsable pour la définition de la politique de défense algérienne, il ne pourrait pas ignorer les contraintes économiques. D'autre part, aucun pays au Maghreb ne possède vraiment une industrie d'armements ni capacité de production militaire. Leur capacité de contribuer à l'armement de groupes islamistes d'autres pays de la région est assez réduite, mais il faut aussi rappeler qu'une Algérie gouvernée par des islamistes pourrait servir de pont à l'influence d'autres gouvernements islamistes auprès des pays de la région.

Après les tentatives manquées de coups d'état ou de complots (entre la période de 1971 et 1983), les FAR ont été dépourvues d'une structure autonome de commandement, étant totalement subordonnées au Roi, commandant suprême des armées et chef d'état-major général des FAR. Le souverain commande aussi directement la gendarmerie (12,000 hommes), auxiliaire de la justice et chargée du maintien de l'ordre, mais aussi de la sécurité militaire. Malgré l'importance de l'appareil militaire marocain, les forces armées sont sous surveillance et limitées à des fonctions strictement de défense; elles ne participent pas dans le domaine politique ou même administratif et n'ont pas été appelées à intervenir pour le maintien de l'ordre depuis la première tentative de coup. Cet 'encercllement' des forces armées s'est accompagné par

un renforcement des forces para-militaires (comprenant la gendarmerie et les forces auxiliaires), qui sont passées de 23,000, en 1972, à 31,000 effectifs en 1982 (données du Military Balance), étant à présent d'environ 55,000 hommes. Les forces auxiliaires comptent à présent 43,000 hommes, ayant presque doublé par rapport à 1972.

À présent, il ne semble pas y avoir des problèmes entre l'armée et le pouvoir; les problèmes qui pourraient se poser en conséquence du dégagement et reconversion d'une partie des effectifs militaires au Sahara ont déjà été pris en considération par le pouvoir, qui semble être en train de prendre des mesures. La question qui peut se poser est si l'armée sera appelée à intervenir dans la lutte contre les islamistes, comme c'est le cas en Algérie. Puisque des tentatives de renversement du pouvoir par les forces armées ne sont pas probables à présent, le scénario à l'algérienne ne se pose pas. La participation de l'armée marocaine dans la lutte contre l'intégrisme est cependant envisageable dans la mesure où cela implique une plus grande surveillance et 'quadrillage' des zones de frontière avec l'Algérie. Il n'est cependant pas trop probable que l'armée intervienne dans des opérations de maintien de l'ordre, tel qu'elle l'a fait en 1965.

Les mesures d'éloignement des FAR du domaine politique et de maintien de l'ordre, de même que la politique de défense du Maroc, ne semblent pas mettre en désaccord le souverain, la classe politique et l'opinion publique. En effet, ni la classe politique ni l'opinion publique se prononcent que très rarement sur ces questions. D'une part, il y a en général un large consensus sur ces questions et, d'autre part, ce domaine étant réservé au Roi en exclusivité, il ne se sentent pas trop encouragés à exprimer leurs opinions sur la politique de défense du Maroc. Il faut cependant rappeler que l'opinion publique joue quand même un rôle en ce qui concerne surtout les options stratégiques. Ceci a été assez évident, lors de la guerre du Golfe: la réaction négative de l'opinion publique marocaine, notamment en relation à l'envoi de forces pour le Golfe, a freiné la position initiale du Maroc. D'ailleurs, suite aux dernières élections législatives au Maroc et lors des négociations avec les partis de l'opposition pour la formation du nouveau gouvernement, le Roi a utilisé comme argument pour ne pas leur confier le Ministère des Affaires étrangères, leur position politique à l'égard de la guerre du Golfe. La question de l'utilisation de bases marocaines par les

États-Unis, surtout quand il s'agit de conflits ou manoeuvres en Méditerranée ou au Moyen-Orient, est aussi une question où les partis politiques ne sont pas toujours d'accord avec le monarque, bien que les rapports avec les États-Unis soient considérés importants, notamment pour le maintien de la parité militaire avec l'Algérie (32). La question de la parité militaire, qui a été dominante depuis le déclenchement du conflit du Sahara et jusqu'aux dernières années, continuera certainement à être prise en considération, car l'Algérie continue d'être perçue comme la menace principale du Maroc.

L'armée algérienne est moins nombreuses que l'armée marocaine et, malgré sa supériorité en quantité d'armements, elle est moins efficace. L'équipement algérien est presque exclusivement d'origine soviétique, ce qui est à présent un problème pour l'Algérie, à cause des difficultés dans l'acquisition de pièces de rechange et d'entraînement et formation de son personnel technique. D'ailleurs la question de l'efficacité et modernisation de l'armement algérien semble être au centre des débats au sein de l'armée, surtout suite à la guerre du Golfe. Malgré cette inefficacité, les dépenses militaires algériennes restent assez élevées: en 1993, le budget pour la défense était de 1,33 milliards de dollars (8,9% du budget national et environ 2% du PIB), donc à peu près le même montant que le Maroc. L'armée algérienne est aussi lourde en nombre d'effectifs (162,000), dont environ 60% dans l'armée de terre sont des appelés; les effectifs dans la marine et l'armée de l'air ne représentant que 15% du total des effectifs militaires. Comme au Maroc et en Tunisie, les forces armées algériennes sont intervenues pour le maintien de l'ordre interne lors des émeutes de 1988, quand l'armée a tiré sur la foule, ce qui aurait contribué à éroder l'image 'intouchable' de gardien de la nation, surtout auprès d'une génération qui n'a pas la mémoire de la guerre de libération nationale. À présent, son rôle se confond avec celui des forces para-militaires, dans la mesure où sa fonction prioritaire est tout d'abord le maintien de l'ordre et la lutte contre un ennemi interne, les intégristes. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la majorité des forces para-militaires (gendarmerie et garde présidentielle) dépend du Ministre de la Défense (33); à présent les forces para-militaires sont en nombre de 41,200 (gendarmerie, 24,000 hommes, et la garde présidentielle, 1,200), y compris les forces de sécurité nationale (16,000) créées récemment et attachées au Ministère de l'Intérieur (données du Military Balance).

Le rôle de «dernier rempart» face aux islamistes et le besoin de modernisation de l'armée, soit en termes d'équipement, soit en termes de 'modèle' d'armée, sont des questions centrales dans les débats au sein de l'armée. Le souci majeur de l'armée est évidemment la préservation de son autonomie et unité, ce que l'armée semble réussir à faire, malgré les difficultés à cause notamment des désertions qui semblent être nombreuses (ceux qui mènent la lutte contre les islamistes sont évidemment des professionnels et non les appelés), des recrutements qui sont de plus en plus difficiles, des divisions en ce qui concerne le rôle même de l'armée et la question de dialoguer ou pas avec les islamistes modérés. Le débat sur la modernisation des équipements militaires n'est pas en rapport avec la lutte contre les islamistes -- dans la lutte de guerrilla menée par les islamistes, la supériorité technologique n'est pas forcément le facteur déterminant, d'autant plus que les islamistes ne semblent pas disposer de moyens ou de sources d'armements significatifs à l'extérieur --; il concerne plutôt la capacité de l'armée à accomplir des missions de défense extérieure, toujours la principale tâche de l'armée, malgré l'inversion de leurs priorités à présent. Ces préoccupations semblent être surtout celles de la jeune génération d'officiers de l'armée algérienne, qui considèrent que les équipements dont ils disposent sont dépassés et inadéquats et semblent démontrer leur préférence pour une armée moins nombreuse. Depuis le début des années 80 l'Algérie cherche à diversifier ses sources d'armements. Cependant, du à la crise économique et aux obligations financières de l'Algérie, il n'y aura vraisemblablement pas de gros investissements dans le renouvellement des équipements militaires, bien que la capacité militaire de l'Algérie continue à être une priorité dans sa politique de défense. Il est cependant plus probable qu'à court terme l'Algérie essaiera plutôt de maintenir sa capacité militaire par l'entretien des équipements dont elle dispose à présent, même s'il y a des projets pour la modernisation des systèmes de défense et de surveillance aérienne.

En ce qui concerne le rôle politique de l'armée, il ne semble pas y avoir d'alternative pour le moment; ce sera certainement l'armée qui mènera le processus, dès qu'elle tiendra le coup.

L'armée tunisienne est la plus faible, soit en termes d'effectifs (45,000 hommes), soit en termes d'équipement. Elle est intervenue aussi dans

des opérations de maintien de l'ordre, mais la sécurité intérieure repose tout d'abord sur la gendarmerie et la police, dépendantes du Ministère de l'Intérieur. D'après les données du Military Balance, le nombre de forces para-militaires serait à présent de 23,000; cependant, des sources françaises indiquent un nombre de 40,000 hommes (donc à peu près le même nombre d'effectifs que ceux des forces armées), ce qui semble être beaucoup plus proche de la réalité, à croire à l'analyse de tunisiens qui mentionnent notamment en appui les recrutements fréquents de la part du Ministère de l'Intérieur dans les trois dernières années. Il est aussi à remarquer que le nombre de forces para-militaires n'a augmenté significativement que dans ces dernières années, ce qui n'est certainement pas étranger à la montée de l'islamisme politique en Tunisie et à la politique de répression et vigilance du pouvoir.

En ce qui concerne les forces armées, elles ont aussi connu des changements à noter, surtout après les événements de Gafsa qui ont obligé Bourguiba à reconsidérer sa politique de défense et à investir dans la modernisation des forces armées (34). En 1980, le nombre des forces armées était de 28.600 et est passé à 35,100 en 1982 (source: Military Balance), le pourcentage des dépenses militaire par rapport au PIB étant de 5.9% (en 1982), quand en 1981 encore il n'était que de 2.7% (source: SIPRI). À présent, le budget pour la défense est de 1,9 milliards de dollars (6.8% du budget général). Il n'est pas exclu que l'armée puisse intervenir dans le maintien de l'ordre interne, mais il semble avoir un net intérêt du pouvoir à ne pas mettre l'armée dans le premier plan de la lutte contre les islamistes, d'où le renforcement de la structure policière. Une des raisons a certainement à voir avec la perméabilité de l'armée à l'influence islamiste, comme il est déjà arrivé (il est à noter qu'environ la moitié des effectifs de l'armée tunisienne sont des appelés); une autre préoccupation semble être le rattachement à l'idée que l'armée peut constituer un danger pour un régime républicain. La fonction prioritaire de l'armée tunisienne continue donc d'être la défense du territoire national, mais le champ d'action semble s'élargir des domaines tels que le développement rural, la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification, en plus de la participation dans des missions de paix de l'ONU (35).

Encore à développer:

V. L'évolution de la politique d'alliances et d'armements dans l'après guerre froide.

VI. La coopération régionale dans le domaine de la sécurité et de la défense.
Perspectives.

Remarques finales

Tout d'abord, la conclusion première de ce texte est la difficulté de mener une étude sur les politiques de sécurité des pays du Maghreb, vu le manque de transparence dans les rapports civico-militaires. Tout ce qui touche à la défense au Maghreb est un domaine réservé, voire secret; très rarement il est du domaine public, d'où les difficultés d'obtenir des informations, voire de discuter même le sujet.

De l'analyse possible, certaines conclusions peuvent être esquissées:

1. À l'exception du Maroc où cette tendance est plus faible, la perception de la menace est représentée par les mouvements islamistes radicaux. En Algérie, il s'agit évidemment d'un problème interne; pour la Tunisie, il est à la fois interne et régional, l'évolution de la situation politique algérienne étant au centre des préoccupations sécuritaires de la Tunisie. Pour le Maroc, la perception de la menace continue d'être associée à l'Algérie, tout d'abord à cause de l'affaire du Sahara occidental, qui reste toujours comme la question prioritaire de la politique de défense du Maroc; il est encore difficile à dire dans quelle mesure le pouvoir au Maroc se sent menacé par la possibilité d'un pouvoir islamiste en Algérie.

2. De toute évidence, il y a un lien étroit entre menace régionale et menace interne dans les trois pays du Maghreb, la nature de la menace étant plutôt politique que militaire: c'est la crainte de la déstabilisation interne alimentée par le voisin, plutôt que la crainte de l'invasion ou d'une attaque militaire du voisin. Pour le Maroc la perception de la menace reste associée d'abord aux contentieux avec l'Algérie; la question de la parité militaire avec l'Algérie, qui a été pendant longtemps une des préoccupations de la politique de défense du Maroc, n'est plus à l'ordre du jour. Pour la Tunisie, c'est la menace régionale qui pourra aider à 'réveiller' la 'menace islamiste' interne; bien que le pouvoir croit avoir neutralisé avec succès les islamistes tunisiens, il est aussi conscient qu'une prise du pouvoir par les islamistes en Algérie créerait un contexte très favorable aux islamistes tunisiens.

3. Cet étroit rapport entre menace régionale et menace interne a le double effet d'alimenter la méfiance et la suspicion entre les gouvernements maghrébins, et en même temps de les pousser à collaborer dans la lutte contre

ce qui est perçu comme une menace commune. Ces trois dernières années semblent indiquer que la coopération est en train de le remporter sur la méfiance. La collaboration bilatérale Tunisie-Algérie et Tunisie-Egypte et entre autres pays du Monde Arabe semble indiquer la coopération comme la tendance dominante, même si elle est encore dans un état embryonnaire. Si cette tendance continue de se développer, elle pourra apporter des changements importants au niveau des rapports inter-maghrébins et contribuer à relancer éventuellement l'UMA, mais cela va dépendre beaucoup de l'évolution politique en Algérie.

4. Les nouveaux facteurs d'instabilité au Maghreb et la perception de la menace islamiste ne semblent pas avoir trop affecté les rapports politico-militaires et le système défensif des pays du Maghreb, mais les situations sont très différentes dans les trois pays du Maghreb central. Au Maroc, l'Islam politique radical n'est pas (encore?) perçu comme une menace, à la différence des deux autres pays maghrébins. En Tunisie, l'armée semble avoir joué un rôle important dans la lutte contre les islamistes dans un moment où ceux-ci se sont attaqués directement au pouvoir et au Président. Cependant, l'armée semble être de moins en moins impliquée dans la lutte contre les islamistes, cette fonction étant attribuée tout d'abord aux forces paramilitaires. C'est au niveau de la structure policière et des institutions de maintien de l'ordre que se sont produits des changements importants, notamment un renforcement de ses effectifs et de ses moyens. La perception de la menace islamiste et la crainte d'une plus grande perméabilité de l'armée à l'appel islamiste semblent contribuer à renforcer l'idée qu'il vaut mieux éloigner l'armée des problèmes internes. Il n'est pourtant pas à exclure qu'en face d'une radicalisation de la lutte contre les islamistes l'armée puisse être de nouveau appelée à intervenir. En Algérie, l'éventualité d'une prise du pouvoir par les islamistes a eu l'effet de faire monter l'armée sur le devant de la scène politique et assumer ouvertement le contrôle de l'évolution politique. Les besoins d'une réforme de l'armée et notamment de son équipement étaient déjà ressentis avant; la situation actuelle peut contribuer à renforcer le secteur de l'armée qui est favorable à la professionnalisation.

5. La perception d'une menace islamiste au Maghreb n'est pas, au moins jusqu'à présent, à l'origine d'une course aux armements ni est-elle un argument pour la prolifération au Maghreb. Le programme nucléaire algérien et

les projets d'acquisition de missiles balistiques par l'Algérie et la Libye sont plutôt une conséquence de l'érosion de la politique du non-alignement, de la fin de la guerre froide et de la quête d'un nouveau poids stratégique international. Ni même les rivalités régionales semblent être à l'origine d'un éventuel réarmement par les pays du Maghreb, de même que le programme nucléaire algérien n'a pas provoqué de la part des autres pays maghrébins de vraies préoccupations ou même méfiance. En ce qui concerne la question de la prolifération, il semble avoir une sorte de 'solidarité' entre eux, bien qu'ils craignent aussi les effets négatifs que cela pourra avoir sur les rapports avec l'Europe et les États-Unis. Il n'est pourtant pas à croire qu'un éventuel gouvernement islamiste au Maghreb irait changer cet esprit de solidarité pour le substituer par une nouvelle course aux armements et le renouvellement des politiques d'alliances.

6. En raison des contraintes historiques et politiques internes et régionales, la coopération intra-maghrébine dans le domaine de la sécurité, et plus particulièrement la coopération militaire, n'est pas facile à développer. L'UMA est sans doute le plus avancé des projets de coopération au Maghreb et a été un pas important au niveau du rapprochement politique entre les pays du Maghreb et particulièrement entre le Maroc et l'Algérie. Cependant et malgré ses propos ambitieux, y compris dans le domaine de la sécurité et de la défense, l'UMA n'a pas réussi à générer une dynamique de coopération entre les cinq pays maghrébins. La perception de l'Islam politique radical en tant que menace les a amenés à faire un premier pas pour développer la coopération au niveau de la sécurité, mais toujours au niveau bilatéral; il sera plus difficile à le faire au niveau de l'UMA, en raison des différences et méfiances qui persistent toujours. En effet, la coopération militaire intra-maghrébine n'existe pas du tout.

7. Un certain degré de coopération militaire existe pourtant, en Tunisie et au Maroc, au niveau bilatéral, avec des pays occidentaux, et semble pouvoir se développer notamment au niveau de structures multilatérales de défense. Il faut cependant noter que la coopération militaire n'est pas du tout une priorité pour le Maghreb dans ses rapports avec l'Occident.

NOTES

- (1) À propos de ce sujet, voir Zoubir YAZID, **Défense Nationale et Sécurité Régionale au Maghreb**, thèse de magister, Institut des Sciences Politiques et Relations Internationales, Université d'Alger, juin 1990 (non publié).
- (2) Article 30 et 19 (respectivement) de la Constitution marocaine, art. 74.1 et 74.2 de la Constitution algérienne et art. 44 et 41 de la Constitution tunisienne.
- (3) L'article 16 de la Constitution marocaine affirme que «Tous les citoyens contribuent à la défense de la Patrie», pendant que l'article 15 de la Constitution tunisienne dit que «La défense de la Patrie et de l'intégrité du territoire est un devoir sacré pour chaque citoyen», et la Constitution algérienne, dans les arts. 58 et 59, l'affirme pas seulement comme un devoir sacré, mais aussi comme un devoir permanent.
- (4) Article 35 pour le Maroc, 87 pour l'Algérie et 46 pour la Tunisie.
- (5) Art. 24: «La consolidation et le développement du potentiel de défense de la nation s'organisent autour de l'Armée nationale populaire. L'Armée nationale populaire a pour mission permanente la sauvegarde de l'indépendance nationale et la défense de la souveraineté nationale. Elle est chargée d'assurer la défense de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays, ainsi que la protection de son espace terrestre, de son espace aérien et des différentes zones de son domaine maritime».
- (6) En plus des institutions internationales (OUA, Ligue Arabe, ONU), où le conflit du Sahara occidental a toujours été très présent, les super puissances à l'époque ont joué, en certaine mesure, un rôle, bien qu'indirecte, dans le conflit: bien que les États-Unis n'ont pas appuyé la position du Maroc dans cette affaire, ils ont été la principale source d'armements du Maroc, ce qui lui a permis d'avoir la supériorité militaire dans le conflit. L'Union Soviétique aurait été moins neutre dans cette affaire, malgré ces rapports proches avec l'Algérie. Sur cette question voir Yahia H. Zoubir et Daniel Volman, «US Foreign Policy in Transition: the New World Order and the Case of the Western Sahara», **Mediterranean Quarterly**, Washington DC, EUA, Mai 1993. Sur le conflit su Sahara Occidental et les relations entre l'Algérie et le Maroc voir aussi Yahia H. Zoubir, «The Western Sahara Conflict: Regional and International Dimensions», **The Journal of Modern African Studies**, 28, 2, 1990.
- (7) Voir Ian O. Lesser, **Security in North Africa. Internal and External Challenges**, Rand, Santa Monica (CA), 1993. Ce rapport donne une excellente idée des plusieurs enjeux, et leur diverse nature, qui conditionnent la sécurité dans la région.
- (8) Voir Y.H. Zoubir, op. cit.
- (9) Un article du quotidien marocain **L'Opinion**, du 26 janvier 1994, par Naïm Kamal, se termine ainsi: «...à un moment où l'on reparle de la tentation de certains en Algérie «d'évacuer» les problèmes internes par des hostilités avec le Maroc, il n'est pas exclu de voir Alger pousser, au moins, à des attaques du «Polisario». Surtout que dans la nomenclatura militaire algérienne, il y a bien des officiers qui aimeraient entendre quelques coups de canons de ce côté-ci pour couvrir un peu ceux d'Alger...».
- (10) À propos des politiques des pays du Maghreb pour l'Afrique, voir May Chartouny-Dubarry, «Le Maghreb et l'Afrique subsaharienne: entre logique politique et ambivalences culturelles» in **Maghreb: les années de transition**, dir. Bassma Kodmani-Darwish, IFRI, Masson, Paris 1990.
- (11) À propos de la politique soviétique pour le Maghreb, voir Yahia Zoubir, «L'URSS dans le Grand Maghreb: une stratégie équilibrée et une approche

pragmatique» in **Maghreb: les années de transition**, op.cit.

(12) L'appréciation de l'application de cet accord doit cependant être soumise à chaque situation, à cause notamment de l'opposition et de l'opinion publique marocaine face à l'action politique des États-Unis dans le Monde Arabe.

(13) Encore aujourd'hui, il y a encore quelque 400 conseillers russes en Algérie. Voir **Le Monde** du 19 janvier 1994.

(14) Voir Rémy Leveau, **Le Sabre et le Turban. L'avenir du Maghreb**. Ed. François Bourin, Paris: 1993.

(15) Jean-François Clément, «Maroc: les atouts et les défis de la monarchie» in **Maghreb: les années de transition**, op. cit., p. 64.

(16) Voir Driss Basri, **L'Administration territoriale: l'expérience marocaine**. Bordas, Paris, 1990.

(17) op. cit..

(18) Voir Rémy Leveau, op.cit., p.237.

(19) Voir Abdelkader Yefsah, «L'armée et le pouvoir en Algérie de 1962 à 1992», in **L'Algérie Incertaine**, Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée, 65, Edisud, Aix-en-Provence 1993.

(20) Voir la présentation par Hocine Benkheira du livre **Algérie --**, in **Peuples Méditerranéens/Mediterranean Peoples**, n^o. 52-53, juillet-décembre 1990, p.5; et Lahouari Addi, «De la permanence du populisme algérien» in **Algérie -- vers l'État islamique?**, op. cit.

(21) Voir **World Armies**, dir. John Keegan, The macMillan Press, Sijthoff and Noordhoff, Facts on File, 1979.

(22) Voir Mohammed Elbaki El-Hermassi, «Le système politique tunisien et le 7 novembre» in **Maghreb: les années de transition**, op.cit..

(23) Voir Rémy Leveau, op cit., p. 113.

(24) Lors du déclenchement de la guerre du Golfe, le MTI comme autres mouvements islamistes au Maghreb, n'a pas condamné l'Arabie Saoudite (sa principal source de financement), ni a exprimé son appui à l'Irak.

(25) Source tunisienne, 1993.

(26) Le rapport annuel de 1993 de l'Amnistie Internationale parle de plus de 3000 prisonniers politiques en Tunisie.

(27) Voir note 20.

(28) Voir Jean-François Clément, «Maroc: les atouts et les défis de la monarchie» in **Maghreb: les années de transition**, op. cit., p. 68.

(29) Voir à ce propos le texte d'Ali E. Hillal Dessouki, «The regional implications of Islamic movements in the Arab world», présenté dans le séminaire d'un projet de l'Istituto Affari Internazionali (Rome) sur le thème **The political role of Islamic movements in the contemporary Arab world: domestic, regional and international dimensions**, Bologna, 26 et 27 Novembre 1993.

(30) Voir notamment la revue **Jeune Afrique**, no. 1729, du 24 février au 4 mars 1994.

(31) Les données sur les forces militaires et para-militaires de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc sont, sauf en cas d'information contraire, de sources françaises. Il n'est pas fait dans le texte une comparaison entre ces données et ceux du **Military Balance**, mais il est à souligner la grande différence qui existe souvent entre les données des deux sources, notamment en ce qui concerne le nombre d'effectifs militaires et para-militaires (les données du **Military Balance** présentent en général un nombre d'effectifs moins élevés que ceux indiquées par les sources françaises).

(32) Voir Ian O. Lesser, **Security in North Africa. Internal and External**

Challenges, op.cit.

(33) Voir Zoubir YAZID, **Défense Nationale et Sécurité Régionale au Maghreb**, thèse de magister, p. 77.

(34) Voir à ce propos L.B. Ware, «Ben Ali's Constitutional Coup in Tunisia», in *Middle East Journal*, vol. 42, no. 4, automne 1988.

(35) Voir **Le Renouveau**, 23 janvier 1994; **Le Monde**, 19 janvier 1994.



IEEI INSTITUTO DE ESTUDOS ESTRATÉGICOS E INTERNACIONAIS

Projet de Recherche de l'IEEI sur

**LES PERCEPTIONS ET LES POLITIQUES DE SÉCURITÉ
EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE**

Hotel Tivoli Sintra, Sintra, 18 et 19 mars 1994

L'opinion publique française et le FIS

par

Lahouari Addi

(Professeur, Université d'Oran)

TEXTE D'APPUI

L'Opinion publique française et le FIS

par Lahouari Addi, Université d'Oran

Le 12 juin 1990 ont eu lieu en Algérie les premières élections librement contestées depuis l'indépendance en 1962. Elles ont débouché sur la victoire massive du Front Islamique du Salut (FIS).¹ Le Front de Libération Nationale (FLN), qui détenait jusqu-là le monopole du pouvoir, avait accepté d'instaurer le multipartisme après les émeutes sanglantes d'octobre 1988.² Depuis les élections communales de juin 1990, le FIS est au pouvoir dans la plupart des grandes villes du pays. S'il gagne les élections législatives anticipées qui sont annoncées pour 1991, il promet d'instaurer le Shari'a (c'est-à-dire le droit islamique). Une des vedettes du FIS, Ali Benhadj, affirme pour sa part que "la France payera, un jour, le prix fort pour les massacres qu'elle a commis"³ en Algérie pendant la colonisation.

Ces soubresauts politiques ont été suivis de près par les médias français. Une marche organisée à Alger par le FIS au mois d'avril 1990 provoque des reportages fulgurants outre-Méditerranée. "L'islamisme en Algérie: la guerre sainte à nos portes", titre Le Point.⁴ Après sa victoire du 12 juin, le numéro un du FIS, Abassi Madani, sera affiché sur la couverture du même hebdomadaire comme "l'homme qui fait peur à la France".⁵ Lors de leurs déplacements dans des meetings, les dirigeants du FIS drainent des foules nombreuses, galvanisées par un discours radical sans concessions. Des images de meetings populaires, auxquels assistent des milliers de personnes portant barbes et habillées en longues chemises blanches, hantent les écrans de la télévision française. Le lecteur ou le téléspectateur français a été si familiarisé par ces images que le sigle FIS fait désormais partie du vocabulaire médiatique français. Face à cet intérêt soudain, un journal algérien s'est demandé dans un éditorial publié en première page: "L'Algérie est-elle redevenue une affaire intérieure française?"⁶

Le FIS: en enjeu médiatique en France

Au-delà de la présence de la forte communauté immigrée d'origine algérienne, les campagnes médiatiques françaises suscitées par le FIS correspondent à une demande en France. Un titre racoleur susceptible de réveiller des peurs anciennes augmente le tirage des journaux. C'est pourquoi la marche du FIS à Alger a été couverte par la presse écrite et la télévision comme si elle avait eu lieu sur les Champs-Élysées. Deux mois après, on devait assister au même déploiement médiatique pour couvrir les élections du 12 juin. Ce déploiement frappait par son ampleur pour des élections qui se déroulaient à l'étranger. Il est vrai que, par ailleurs, le tiers de la population en Algérie capte les chaînes de télévision française grâce à la parabole, et que ces chaînes ont mieux rendu compte de ces élections que l'unique chaîne locale. Les Algériens suivaient sur les chaînes françaises les débats contradictoires réunissant les dirigeants des principaux partis politiques au moment où la télévision algérienne distillait un insipide feuilleton égyptien ou américain.

La France vote FLN

“L'Algérie risque-t-elle donc de tomber de Charybde en Scylla?”⁷ demandait Le Monde, où un dessin de Plantu montrait des électeurs algériens hésitant entre les banderoles du FLN (“Votez FLN: son immobilisme, son incompetence, ses massacres d'octobre 1988”) et celles du FIS (“Votez FIS: son obscurantisme, son obscurantisme, son obscurantisme”).⁸ L'analyse du contenu de l'information et des commentaires concernant l'Algérie, rapportant à l'occasion les prises de position d'hommes politiques français, qu'ils soient de droite ou de gauche, montre toutefois que si la France venait à voter, elle voterait pour le FLN. Le FIS est décidément très mal vu. Au-delà du souci légitime de stabilité exprimé par le gouvernement français pour un pays voisin avec lequel les échanges commerciaux et humains sont importants, la question reste posée de savoir pourquoi l'opinion publique française, journaux et hommes politiques, souhaitent le maintien du FLN au pouvoir.

Les relations entre les deux pays n'ont pas toujours été au beau fixe. Les Algériens n'avaient arraché leur indépendance à la France qu'au terme d'une guerre de libération très coûteuse menée par le FLN. Dès l'indépendance, le FLN a exprimé le désir de dépasser les accords d'Evian pour banaliser les relations entre le nouvel Etat et l'ancienne métropole qui cherchait, en tant que puissance régionale, à garder l'Algérie dans sa sphère d'influence, tant sur le plan militaire (base navale de Mers-el-Kebir) que sur les plans économique et culturel. Comment alors expliquer que le FLN ait les faveurs de la France alors qu'il a toujours oeuvré pour limiter son influence dans la région? L'explication pourrait se trouver dans une attitude de dépit consistant à choisir le moindre mal (le FLN considéré comme moindre mal par rapport au FIS). En réalité, cette explication est insuffisante et les raisons du vote de la France en faveur du FLN sont plus profondes. Car après tout, le gouvernement français sait que, compte tenu du rapport de forces économique mondial, si le FIS parvenait au pouvoir, il finirait par établir des relations basées sur l'intérêt mutuel avec la France, comme le fit le FLN.

La droite est contre le FIS, la gauche aussi

L'opinion de droite est franchement hostile au FIS parce qu'il représente une force qui remet en cause la suprématie culturelle et idéologique de l'Occident. A ses yeux, le FIS semble refuser la modernité dans son expression occidentale. Que le FIS ait ou n'ait pas les moyens de cette remise en cause, cela est un autre problème. L'opinion de droite retient d'abord qu'il développe un discours d'exclusion qu'elle reconnaît puisqu'il ressemble au sien dans un autre contexte. Ce fait à lui seul rend le FIS sympathique aux yeux des immigrés qui souffrent du racisme en France. Au-delà du fait que l'opinion de droite soit allergique aux Algériens et aux Arabes en général, la position contre le FIS s'explique aussi par la crainte que son arrivée au pouvoir ne provoque vers la France un flux migratoire qu'elle ne souhaite pas.⁹

Quand à l'opinion de gauche - hommes politiques, journaux, intellectuels... - elle est aussi hostile au FIS pour de nombreuses raisons qu'il serait intéressant de survoler.

En France, la gauche est au pouvoir et elle recherche la stabilité dans un pays avec lequel les relations sont particulières. Par ailleurs, certaines personnalités du gouvernement et du PS avaient pris position à titre individuel pour le FLN dans sa guerre d'indépendance contre la France coloniale, ce qui alimente des réactions affectives vis-à-vis de l'Etat-FLN. Malgré les ambiguïtés et les vicissitudes qui ont marqué les relations entre le mouvement de libération nationale d'où est issu le FLN et la gauche française, celle-ci considère le FLN comme étant indirectement né de son giron. Elle a même nourri un complexe vis-à-vis de lui, dans la mesure où c'est sous un gouvernement SFIO (socialiste), dans lequel l'actuel Président de la République, F. Mitterrand, était ministre de l'Intérieur, que la guerre d'indépendance, déclenchée le 1er novembre 1954, allait éclater. Et, deux années après cette date, quand Guy Mollet, alors Président du Conseil, demanda à l'Assemblée Nationale les pouvoirs spéciaux pour "écraser la rébellion FLN en Algérie", les communistes joignirent leur vote à celui des socialistes et des radicaux dans ce sens.

Le FLN: un souvenir douloureux pour la gauche

Cependant, bien qu'il ait été combattu par la gauche française, de nombreuses individualités appartenant à cette même gauche apportèrent leur soutien au FLN clandestin, parfois au prix de rompre avec leurs organisations respectives. Ce soutien n'était pas contre-nature car le discours politique du FLN, insistant sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, est en symbiose avec un imaginaire politique occidental qui puise ses références dans les principes de la guerre d'indépendance américaine et dans ceux de 1789. Le FLN a donc réalisé contre la gauche institutionnelle un principe constitutif de l'idéologie politique de la gauche, d'où une certaine gêne et une conscience de dette morale envers lui.

Après l'indépendance, le FLN s'était attelé à construire un Etat Jacobin - copié sur le modèle français - structuré autour d'un pouvoir central résidant dans la capitale et déléguant son autorité à des Walis (Préfets), des Chefs de Daïras (Sous-Préfets) pour

encadrer des Assemblées Populaires Communales (Municipalités). Sur le plan économique, le FLN a défendu l'option d'une économie centralisée et planifiée, inspirée là encore par des universitaires français (le modèle des industries industrialisantes dont la paternité revient à F. Perroux et à son disciple G. Destanne de Bernis¹⁰). Fidèle à lui-même, le FLN désirait concrétiser un projet de société caractérisé par la justice sociale et par la rupture des liens de dépendance vis-à-vis de l'économie mondiale. La gauche française y a été d'autant plus sensible que ce projet, sans renier les valeurs araboislamiques dont il se réclame, ne rejette pas les valeurs politiques de l'Occident.

Par ailleurs, le FLN entretenait des relations suivies au niveau officiel avec les partis de gauche français, notamment le Parti Socialiste et le Parti Communiste. Avec le premier, les relations étaient au beau fixe, achoppant uniquement sur la question de la reconnaissance d'Israël, ce qui empêchait d'ailleurs le FLN d'adhérer à l'Internationale Socialiste. Avec le second, les relations étaient encore plus chaleureuses, le PCF allant jusqu'à lui accorder priorité sur le PAGS (parti communiste algérien dans la clandestinité à l'époque) dans l'attribution d'un stand à la "Fête de l'Humanité". Aussi, d'une manière ou d'une autre, tels qu'ils sont perçus outre-mer, les fondements idéologiques du FLN ne sont pas étrangers à la culture politique européenne, principalement dans sa sensibilité de gauche.

Le FIS remet en cause l'imaginaire politique occidental

Ce n'est pas le cas du FIS qui, pour se montrer plus nationaliste que le FLN, est obligé de pratiquer une surenchère exprimant une hostilité déclarée à l'Occident en général et à la France en particulier. L'opinion publique française, toutes tendances confondues, prend à témoin ce discours virulent qui alimente des frayeurs puisées dans l'imaginaire des Croisades et offre des justifications supplémentaires au racisme occidental. Ce discours pose, du reste, problème à deux niveaux à la conscience occidentale: au niveau externe et au niveau interne.

Au niveau externe, le discours du FIS complique les relations d'Etat à Etat entre l'Algérie et la France parce qu'il déclenche un mécanisme de répulsion qui renvoie au combat Islam-Chrétienté. Le caractère forcément conflictuel des relations entre un pays développé et un pays en développement - en l'occurrence la France et l'Algérie - ne puise plus, selon la logique de ce discours, sa pertinence dans la divergence des intérêts économiques comme cela a été perçu jusqu'à présent, mais dans l'antagonisme religieux. Les liens de dépendance économique ne s'expliqueraient pas par la structure des relations économiques internationales défavorables aux pays en développement, mais plutôt par la volonté d'une puissance chrétienne cherchant à subjuguier des terres d'Islam. Dès lors que les problèmes politiques sont posés sous l'angle religieux au niveau international, la nouvelle formulation des enjeux demande une grille de lecture différente qui sera, cependant, en contradiction avec les normes et les repères de l'imaginaire politique occidental. Il y a alors divergence sur le contenu des rapports de pays à pays et sur les formes à travers lesquelles ces rapports vont s'exprimer.

Au niveau interne, c'est-à-dire dans le champ de la société française, le discours du FIS provoque des réactions d'autant plus passionnées qu'il risque d'avoir quelque influence sur la communauté algérienne immigrée. Or la mémoire collective française semble marquée par les luttes entre l'Eglise et l'Etat et ne voudrait pas y revenir. L'affaire du foulard à Creil¹¹, qui a défrayé la chronique si longtemps et soulevé des passions sans aucune proportion avec l'affaire proprement dite, avait pour enjeu tout ce pan de l'histoire française au cours de laquelle les "laïcs" se sont farouchement opposés à l'Eglise et à ses prétentions à dispenser l'éducation aux enfants. Le discours du FIS réintroduit en France des éléments d'un débat sur lequel l'opinion publique ne veut plus revenir. Cette même opinion craint surtout que ce discours n'ait quelque influence sur l'importante communauté algérienne installée en France, dont certains de ses membres ont acquis la nationalité française. Si cette catégorie de Français se rallie au discours du FIS et à ses présupposés idéologiques, c'est la laïcité sur laquelle s'édifie la Cité française qui est en danger. Evidemment, les courants d'opinion de droite saisissent l'occasion pour régler ses comptes à l'immigration qui n'a, de toute évidence, ni la volonté ni les moyens

politiques et idéologiques de remettre en cause la laïcité. C'est une population trop fragile socialement et économiquement pour pouvoir influencer sur les institutions de la Cité dans laquelle elle a encore un statut d'étranger.

Mais que ce danger soit réel ou non, le problème se pose au niveau du principe. Pour l'opinion française, la deuxième génération pourrait continuer à être attachée à une conception de l'Islam qui heurte les principes de la République, notamment celui de la séparation de la religion et de l'Etat. Une littérature politique de sensation en a fait son thème préféré comme l'atteste l'ouvrage de G. Kepel au titre racoleur, Les Banlieues de l'Islam,¹² suggérant l'idée que Paris est encerclé par des fanatiques musulmans, prêts à déferler sur le 16ème arrondissement, sur la lancée d'une invasion stoppée à Poitiers il y a plus de dix siècles.

NOTES

¹Sur la montée du FIS, voir ROUADJIA, A., Les Frères et la mosquée: enquête sur le mouvement islamiste en Algérie (Paris: Karthala, 1990).

²Cf. ADDI, L., 'De la démocratie en Algérie', Le Monde diplomatique (octobre 1989), p. 9.

³Le Monde (17-18 juin 1990).

⁴Le Point (30 avril 1990). Cf Valeurs actuelles (18 juin), qui titre "La Révolution islamique à nos portes", ainsi que les propos de Michel Debré cités dans Le Monde (19 septembre 1990): "Alger peut devenir la capitale d'un Maghreb anti-français. La France est au premier rang des objectifs qui peuvent être, demain, ceux d'un islam guerrier."

⁵Le Point (25 juin 1990).

⁶La façon dont la presse française a couvert ces événements est analysée dans Révolution africaine (28 juin 1990), p. 45 et Le Monde diplomatique (juillet 1990), p. 13. Sur les images généralement négatives de l'islam véhiculées par les médias français, on lira aussi

iai ISTITUTO AFFARI
INTERNAZIONALI - ROMA

n° Lav. 13973
21 MAR. 1994

BIBLIOTECA



IEEI INSTITUTO DE ESTUDOS ESTRATÉGICOS E INTERNACIONAIS

Projet de Recherche de l'IEEI sur

**LES PERCEPTIONS ET LES POLITIQUES DE SÉCURITÉ
EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE**

Hotel Tivoli Sintra, Sintra, 18 et 19 mars 1994

Sécurité, inégalité et proximité après la guerre froide

par

Zaki Laïdi

(Centre d'Études et de Recherches Internationales, Paris)

OUTLINE
(Ne pas citer)

Institut d'Études Stratégiques Internationales

Lisbonne

Conférence de Sintra - Mars 1994

SÉCURITÉ, INÉGALITÉ ET PROXIMITÉ APRES LA GUERRE FROIDE

par Zaki Laïdi*

Du système international au système social mondial

La fin de la guerre froide ne consacre pas seulement la fin de la bipolarité stratégique ou idéologique. Elle met un terme à la logique classique du système international tel que l'Europe le connaît depuis le Traité de Westphalie. Dans L'ordre mondial relâché, j'avance d'ailleurs l'hypothèse d'un passage d'une logique de système international à celle de système social mondial dont les trois grandes dynamiques seraient :

- la dynamique géostratégique largement interétatique ;
- la dynamique de l'interdépendance dominée par les agents économiques ;
- la dynamique de l'interpénétration culturelle liée au fait que les acteurs sociaux non étatiques sont devenus des agents actifs et "structurants" du changement international.

Comprendre la sécurité aujourd'hui ne revient donc pas à exclure une ou plusieurs dynamiques pour n'en retenir qu'une

* Texte (très) provisoire. Ne pas citer sans l'accord de l'auteur.

seule, mais à réfléchir aux interactions entre ces trois champs constitutifs de la réalité internationale. L'exemple des Balkans illustre d'ailleurs assez bien cette sédimentation des enjeux. On ne peut pas parler du conflit yougoslave en termes strictement interétatiques. Mais le "retour" de la Russie a souligné l'importance du jeu interétatique classique dans la dynamique du conflit. Les Etats se réapproprient "l'ethnicité" comme ils se sont d'ailleurs réapproprié "l'humanitaire". On peut donc dire que la conséquence majeure de l'Après-Guerre Froide en termes de sécurité tient à l'éclatement du cadre interétatique comme cadre régulateur central de la sécurité internationale. Cet éclatement pose à l'évidence une multitude de problèmes et de difficultés dont la plupart s'appliquent d'ailleurs au cadre méditerranéen.

- Les Etats continuent à jouir sur la scène internationale du monopole du recours à la force, mais ce monopole s'accompagne d'une dégradation de la capacité des Etats en tant qu'acteurs sociaux à proposer une grille de lecture des événements. Il y a là un indiscutable divorce entre ce que j'appelle le sens et la puissance. Cette perte de sens des Etats me semble plus profonde et, d'une certaine manière plus grave, que l'évocation incantatoire du manque d'intérêt ou de volonté politique. Ces deux explications n'étant au demeurant nullement contradictoires.

- Cette perte de sens s'accompagne d'un divorce grandissant entre la puissance militaire et la politique militaire. Les pays d'Europe ont aujourd'hui des instruments de puissance militaire. Il n'ont plus de politique militaire si, par politique militaire,

on entend la définition d'objectifs politiques au service desquels est placée la puissance militaire. Ce déficit apparaît très clairement dans le dernier Livre blanc sur la Défense française.

- Ce divorce entre sens et puissance fait qu'il n'existe plus de distance entre fins et moyens. Le feu Plan Vance-Owen en était l'illustration la plus tragique : pour stopper la purification ethnique, on en consacre l'existence à travers la partition. Les Etats sont des acteurs au sein de processus politiques.

- L'éclatement du cadre interétatique a une autre conséquence : il tend non pas à supprimer les menaces mais à les diluer dans l'ensemble du champ social. Autrement dit, l'Europe se sent moins menacée par des Etats que par des processus : ce n'est pas la Serbie qui menace la sécurité européenne mais la logique de purification ethnique qu'elle véhicule. Ce n'est pas l'Algérie qui menace l'Europe, mais l'islamisme qui est vu, à tort ou à raison, comme une menace. Cette dilution sociale de la menace a un double effet qui contraste là encore avec ce à quoi nous assistons pendant la guerre froide :

- Face à l'islamisme par exemple : les Etats se situent dans un "entre-deux" qui ne les conduit ni à se réapproprier clairement cette menace, à l'énoncer, à la reconnaître (comme avec l'URSS) ni à la combattre politiquement (discours de la "non-menace"). Il y a là un déficit d'énonciation qui entraîne un déficit d'action.

- Cette perception de la menace a légalement pour conséquence de

ne dégager aucune positivité. L'amplification de la "menace" venue du Sud n'a, par exemple, entraîné aucune réévaluation de l'idée de coopération ou de solidarité Nord-Sud. L'idée-même de penser le "développement" est désormais très largement dévaluée.

- Si tout le monde admet que les questions de sécurité ne sont plus strictement réductibles aux problèmes militaires, il est frappant de voir que dans le champ des rapports Nord-Sud, cette prise de conscience ne s'accompagne d'aucune action politique à la mesure de l'enjeu.

iai ISTITUTO AFFARI
INTERNAZIONALI - ROMA

n° 1 v. 13973
21 MAR. 1994

BIBLIOTECA



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL
GABINETE DO MINISTRO

En prenant la parole, je veux vous dire tout d'abord combien j'apprécie et je soutiens la réalisation de ce séminaire que l'Institut des Etudes Stratégiques et Internationales a si opportunément organisé dans le cadre du projet sur les "Perceptions et Politiques de Sécurité en Méditerranée" et combien je vous suis gré de m'avoir fait l'honneur de m'inviter à procéder à sa clôture, invitation que je ne pouvais qu'accepter avec plaisir.

J'ai manifesté, il y a deux ans au cours du Séminaire organisé à Sesimbra par ce même Institut et l'année dernière lors de la Réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenue à Washington, à ces deux occasions donc et pour ce qui concerne la Sécurité et la Stabilité en Méditerranée Occidentale, l'importance que j'attribuais à ce thème pour la réflexion stratégique sur la conjoncture internationale, et je me réjouis, aujourd'hui, que ce sujet continue à attirer l'attention des organisations et d'éminentes personnalités, des professeurs et des chercheurs, dont ce Séminaire est la preuve concrète.



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL
GABINETE DO MINISTRO

L'intérêt que le bassin de la Méditerranée suscite est la conséquence inévitable de la diversité géopolitique propre à cette région et, en même temps, du fait qu'il constitue, encore et toujours, un espace de convergence entre Etats et ceci malgré différentes réalités politiques, économiques, sociales et religieuses.

Le bassin méditerranéen sert donc de véritable charnière entre l'Europe, le Monde Arabe et l'Afrique, ce qui n'est en fait que le prolongement naturel de la millénaire histoire de la région où se nichent des héritages culturels et diversifiés dont l'influence sur le processus civilisationnel s'est étendue à de vastes régions de la planète.

La nécessité de partager et concilier des intérêts en Méditerranée Occidentale ne peut être dissociée d'une vue d'ensemble de la région où l'on tienne compte des particularités propres à chaque ensemble géopolitique et où les potentiels antagonismes puissent

être détectés suffisamment tôt pour qu'il soit possible d'agir dans le cadre de la prévention des conflits.

Sur la rive sud on peut détecter une évolution différenciée entre les pays de la région de la Méditerranée Occidentale et Orientale, puisque les premiers se sont progressivement orientés dans le sens d'un rapprochement aux modèles européens alors que les autres, de par leur situation à la confluence de trois grandes religions, semblent être plus perméables aux signes de conflit à caractère politique, économique et social, ceci ayant des retombées directes sur la stabilité régionale.

La rive nord de la Méditerranée, partie intégrante de la géopolitique régionale, se caractérise par le pluralisme démocratique associé au développement économique et social qui assurent aux respectifs Etats et citoyens des niveaux de sécurité et de bien-être qui contrastent avec ceux du sud. Cependant ici aussi, une zone européenne limitée de la Méditerranée n'est pas complètement étrangère au climat de



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL

GABINETE DO MINISTRO

conflit permanent auquel contribuent des dynamiques de pouvoir à tendance hégémonique, des nationalismes exacerbés et la violence ethnique qui multiplient les facteurs de désagrégation, et dont le conflit en ex-Yougoslavie est un exemple.

Il est clair que les effets du nouvel ordre international n'ont pas encore eu d'impact dans la région ce qui aurait entraîné plus de stabilité et de sécurité pour toute la Méditerranée. Malgré tous les efforts déployés dans ce sens les conflits régionaux et l'instabilité interne dans divers états persistent encore.

Le différend israélo-arabe apparaît toujours comme le facteur potentiellement le plus susceptible d'affecter non seulement toute la région de la Méditerranée mais encore la stabilité du Système des Relations Internationales et c'est pourquoi on ne peut qu'encourager le récent accord israélo-palestinien car il est un signe d'espoir.



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL

GABINETE DO MINISTRO

Le concept de Sécurité présuppose pour n'importe quelle unité politique, la garantie de sa survie, la préservation de son identité, la possibilité de jouir de ses droits et de protéger ses intérêts, et donc le développement des activités nécessaires en fonction de la perception de sécurité par rapport au milieu politico-stratégique de la région.

Pour ce qui est de la problématique du thème de ce Séminaire nous nous devons de constater que le concept de sécurité pour les différents acteurs en présence en Méditerranée Occidentale est perçu sous des perspectives diverses motivées par des raisons d'ordre interne des Etats, mais avant tout conditionnées par le climat stratégique des régions voisines et par l'évolution de la partie européenne ce qui nous conduit à la faire rentrer dans un cadre plus vaste qui est celui du dialogue Nord-Sud.



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL

GABINETE DO MINISTRO

Messieurs,

Le tourbillon d'évènements qui se sont succédés au cours des dernières années est en train d'influencer toute la structure des relations internationales ce qui entraine obligatoirement la révision des politiques de sécurité de tous les Etats.

Il aurait été logique que la fin des antagonismes des blocs et la faillite d'une idéologie totalitaire dominante conduisent à une nouvelle phase de paix où tous les efforts se portent sur le développement économique, la dignification de la condition humaine et l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens du Monde.

La réalité cependant est bien diverse et évidente. La région de la Méditerranée est la démonstration que le fossé entre le Nord et le Sud se creuse de plus en plus et ceci sans qu'une importance réelle soit attribuée à la croissante et dramatique augmentation des assymétries économiques et sociales, tout autour d'une mer



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL

GABINETE DO MINISTRO

qui, peu à peu, devient la frontière entre deux réalités distinctes alors qu'elle devrait plutôt être un élément d'union entre des peuples et des cultures fort différents.

Une politique de sécurité pour la Méditerranée Occidentale implique, comme je l'ai souvent signalé, une perception moderne des politiques de coopération qui facilite le développement de stratégies qui donnent la priorité à la transformation qualitative des sociétés, allant dans le sens de la réalisation concrète d'un développement structurellement soutenu dans le respect du Droit International, des Droits de l'Homme et dans la recherche et la défense des idéaux démocratiques.

Pour l'Europe, la Méditerranée sera toujours un lieu privilégié de partage de cultures et d'intérêts communs qui ne peuvent qu'inciter à trouver les solutions politiques, sociales et économiques qui permettront d'atténuer les tensions latentes ou existantes. C'est dans cet esprit que le Portugal appuie et encourage la prise de conscience de plus en plus forte qu'il faut



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL

GABINETE DO MINISTRO

susciter le dialogue entre les deux rivages de la Méditerranée afin que s'établissent des niveaux de coopération qui soient favorables aux deux parties.

Le dialogue sera d'autant plus transparent que le sentiment qui émerge parmi les pays arabes de la rive sud de la Méditerranée, souhaitant une coopération entre les deux rives aura reçu une réponse appropriée.

Dans cette ligne d'action, des initiatives comme la Conférence du Moyen Orient, la Conférence des Etats du Magreb et de la Méditerranée Occidentale sont des événements fondamentaux qui pourront, à court terme, revitaliser la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Méditerranée dont la progression des travaux semble avoir atteint une impasse.

L'Europe, par le biais de l'UEO a fait en sorte d'encourager des initiatives de rapprochement vers l'espace méditerranéen et en particulier le Magreb.



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL

GABINETE DO MINISTRO

Une suite d'initiatives qui a eu pour point de départ la Déclaration de Petersberg a établi un processus de dialogue avec les Etats du Magreb que les réunions du Conseil des Ministres de Rome en 1992 et du Luxembourg en 1993 ont consolidé.

Le Portugal, de par sa position géographique par rapport à la Méditerranée Occidentale se doit, nécessairement, de mettre en équation la complexité de cet espace géopolitique quant aux effets qu'il peut entraîner sur la Sécurité Nationale en l'analysant sous trois angles. D'abord en tenant compte du fait que le Magreb est une région à risque étant donné l'amplitude des problèmes sociaux-économiques qui sont les siens et la fragilité de certains régimes en vigueur et qui, associés au facteur religieux, à la prolifération des armements et des querelles de frontières, caractérisent un milieu à conflit potentiel susceptible d'affecter non seulement le Portugal mais encore la sécurité Européenne.



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL
GABINETE DO MINISTRO

Sous un autre angle il nous faudra envisager le Magreb comme un grand défi lancé à notre capacité historique de contact facile avec d'autres peuples et d'autres cultures. Notre historique aptitude à établir des liens avec les peuples de l'Afrique du Nord est en effet un potentiel à exploiter dans la réalité actuelle et à utiliser comme élément de dynamique des formes modernes de coopération.

L'optique de l'opportunité en ce qui concerne le Magreb est la troisième variable à considérer et sous cet angle nous devons tirer parti de notre situation privilégiée d'autant qu'il n'existe aucun contentieux avec ces pays ce qui peut faire de nous de interlocuteurs privilégiés amenés à établir des formes novatrices de dialogue et de coopération.

Au sein de différentes organisations internationales le Portugal a fait savoir combien il considérait important que la coopération avec le Magreb soit développée et contribue à la stabilité interne



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL
GABINETE DO MINISTRO

des Etats et à prévention des crises et des conflits au niveau régional.

Dans le cadre d'une fonction de stabilisation une attention particulière est portée aux questions relatives au contrôle des armements en vue d'harmoniser les initiatives en processus conjoints dans ces domaines.

Dans le cadre d'une fonction préventive - celle que je considère la plus importante - il faudra promouvoir un nouvel ordre méditerranéen qui devra nécessairement passer par la création d'un système relationnel qui soit propice à un climat d'entendement politique et de développement économique et social, les relations entre l'Europe et le Magreb tirant parti des intérêts communs.

C'est dans ce contexte que nous défendons, dans le cadre du nouveau concept stratégique OTAN et étant donné les transformations que subit l'Alliance Atlantique - notamment



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL

GABINETE DO MINISTRO

après le Sommet du 10 janvier 1994 - que les nouveaux instruments de l'OTAN soient élargis à la région du Magreb.

Les nouveaux concepts opératifs de l'OTAN devront servir non seulement à stabiliser l'Est, mais aussi, dans le cadre d'un concept élargi de sécurité, à rapprocher l'Europe des pays du Magreb, faisant de la Méditerranée un espace de convergence entre Etats plutôt qu'une barrière entre continents.

Tout le monde sait l'importance que cette région a pris dans notre politique de sécurité et dans les relations externes de défense, raison pour laquelle, et dans ce domaine, nous encourageons le dialogue et la coopération avec le Magreb, en respectant le critère de la généralité - étant donné l'unité géopolitique de la région - mais aussi celui de la sélectivité, en vertu du fractionnement qui peut être pratiqué en fonction de l'opportunité de la conjoncture régionale et de la situation interne de chaque pays.



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL
GABINETE DO MINISTRO

Parmi les résultats visibles de cette politique on compte le développement, depuis deux ans, des relations bi-latérales entre le Portugal et le Maroc, suite à la signature d'un accord de coopération qui a permis de mettre en place différentes activités, notamment la préparation de cadres, des facilités pour l'entraînement en territoire marocain et un salubre échange dans le cadre de la participation à des cours d'état-major entre les écoles militaires des deux pays.

Avec la Tunisie aussi, puisque une déclaration d'intentions a été signée - son objectif étant l'examen des relations en matière de défense - et son évolution ne pourra qu'apparaître lors de la prochaine visite officielle du Ministre de la Défense de la Tunisie qui aura bientôt lieu au Portugal.

En intervenant sur le plan multilatéral et en agissant dans le cadre des relations bilatérales le Portugal cherche à contribuer non seulement à la préservation et au renforcement de sa propre



MINISTÉRIO DA DEFESA NACIONAL

GABINETE DO MINISTRO

sécurité nationale, en intégrant tous les pays qui entourent la Méditerranée Occidentale.

C'est là le défi que doivent relever tous les pays qui partagent des intérêts dans cette région et le moment opportun se doit d'être celui-ci car, dans le cas contraire, c'est la variable du risque qui l'emportera, perspective porteuse de conflit que certainement aucun d'entre nous ne souhaite.

Je suis sûr que les réflexions émanant de ce séminaire seront des éléments d'étude importants pour la définition de politiques de sécurité s'ajustant à la zone de la Méditerranée Occidentale dans un climat de dialogue et de coopération, qui servira les intérêts et les objectifs communs propices à la sécurité et au bien-être dans nos pays.

iai ISTITUTO AFFARI
INTERNAZIONALI - ROMA

n° 154 13973
21 MAR. 1994

BIBLIOTECA